



# **La France, l'Europe et le règlement du conflit israélo-palestinien**

Mémoire de géopolitique

de l'Ingénieur Principal de l'Armement Erwan CONAN

dans le cadre du séminaire

« Les conséquences du conflit israélo-palestinien  
pour la France »

Sous la direction de monsieur le sénateur Xavier de Villepin,

**1<sup>er</sup> avril 2005**

« Ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort »

*Nietzsche*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1 – BASES NECESSAIRES POUR LE REGLEMENT DU CONFLIT .....</b>	<b>7</b>
1.1 - Retour aux négociations : Sur quelles bases ? .....	9
1.2 - Deux états démocratiques ? .....	13
1.3 – Quelles frontières pour cet état palestinien ? .....	15
1.4 – Cohabitation des peuples.....	18
1.5 – Le partage de l’eau et des ressources naturelles.....	21
<b>2 – CONSEQUENCES EN FRANCE DU REGLEMENT DU CONFLIT .....</b>	<b>23</b>
2.1 – Société française.....	23
2.2 - Question de l’antisémitisme en France .....	26
2.3 – Facteurs économiques.....	27
<b>3 – EXTRAPOLATION DES CONSEQUENCES .....</b>	<b>30</b>
3.1 – Remise en cause des fondements de notre société ? .....	30
3.2 – Extrapolation à l’Europe.....	31
3.3 – Un rôle majeur pour la France en zone Méditerranée ? .....	32
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>33</b>

## INTRODUCTION

Le conflit israélo-palestinien nourrit depuis de nombreuses années les chroniques et les unes de nos journaux quotidiens et le dénombrement des ouvrages parus ces dix dernières années traitant ce thème pourrait bien constituer un nouveau mythe de Sisyphe. Pourtant, bien que nous ne puissions pas dire aujourd'hui que nous ne sommes pas informés, force est de constater que rarement conflit n'aura été plus mal perçu, plus mal compris par notre opinion publique. De par le poids du passé et la charge émotionnelle qu'il génère chez les différents acteurs, les événements au Proche-Orient entre israéliens et palestiniens nous projette bien au-delà des cadres pragmatiques auxquels nous sommes habitués. L'idéologie, la religion, l'histoire y côtoient la réalité du terrain, les besoins en ressources naturelles, la multiplicité des acteurs et la démographie dont le subtil mélange complexifie la question. Notre perception d'une situation déjà fortement perturbée par l'inconsistance de l'information quotidienne et de l'explication des enjeux et des pouvoirs en présence finit alors par se brouiller. Les processus en cours et l'escalade de la violence nous apparaissent aussi incompréhensible que le tout récent espoir de paix incarné par l'élection de monsieur Mahmoud Abbas en tant que président de l'autorité palestinienne et les récentes avancées de monsieur Ariel Sharon sur le retrait des forces israéliennes des territoires occupés. Cette incompréhension, synonyme de méconnaissance, nous amène de fait à mener inconsciemment des réflexions intolérables comme la comparaison des victimes suivant des échelles de l'horreur, comme un antisémitisme basé sur l'incompréhension de la politique des gouvernements israéliens, comme la banalisation des violences quotidiennes, ou bien encore la justification passive des actes barbares de terroristes et des exactions d'une armée régulière sur des populations civiles. Conséquences directes : notre politique extérieure de notre pays est ambiguë, et tend apparemment à nous cantonner aux rôles de comptables des victimes, particulièrement paralysés par notre passé colonial, l'injustice des accords de Lord Balfour en 1917 et notre indéniable responsabilité dans la Shoah<sup>1</sup>. Via l'Europe, nous nous achetons une bonne conscience en octroyant des aides financières à l'autorité palestinienne, tout en laissant Israël mener sa politique colonisatrice. Nous nous démontrons incapables d'infléchir le processus en cours laissant notre allié américain mener sa politique réaliste dans la région, incarnée par l'intervention en Irak et le soutien au gouvernement israélien suite aux attentats du 11 septembre 2001, et dont l'intervention nous apparaît aujourd'hui nécessaire pour le règlement maîtrisé de la question. Nous préférons nous rassurer désormais derrière la pensée accommodante que le conflit est complexe voire inextricable, que son règlement est incertain voire utopique et que notre rôle peut de ce fait se limiter au volet humanitaire. Conséquence directe : l'action de l'Occident est de moins en moins

---

<sup>1</sup> Reconnue officiellement par le président Chirac en 1995 et repris en 2005 par le premier ministre Raffarin lors de son déplacement en Israël.

lisible quand elle n'est pas considérée par les mouvements religieux comme de l'interventionnisme chrétien au Moyen-Orient.

Pourtant, nous sommes directement concernés par les événements en Palestine car ils ont indéniablement des répercussions en France, particulièrement sur le plan social. Les idées communautaristes des populations françaises musulmane et juive sont aujourd'hui très exacerbées et le conflit israélo-palestinien constitue un vecteur idéal pour les différents lobbies en présence pour les faire prospérer. Enfin, un antisémitisme influencé par le rejet, qui peut se comprendre, de la politique du gouvernement de monsieur Ariel Sharon semble entretenir le sentiment d'insécurité chez une population juive de France encore fortement marquée pour des raisons évidentes par les exterminations dans les camps nazis. Enfin, les événements en Palestine contribuent incidemment à déstabiliser la région du Moyen-Orient jusqu'à la paralysie économique et impactent directement les échanges dans le bassin méditerranéen. A l'heure où les pourparlers pour étudier l'intégration de la Turquie dans la communauté européenne ont débuté, il paraît impensable pour ne pas dire incohérent de laisser perdurer la question israélo-palestinienne.

Les différents interlocuteurs que nous avons eus l'honneur d'entendre et d'interroger sur la question nous ont très bien fait prendre conscience de la charge émotionnelle entourant la question israélo-palestinienne et ont grandement contribué à nourrir la réflexion. Madame Leïla Chahid<sup>2</sup>, représentante de l'autorité palestinienne en France, nous a ainsi tenu un discours passionné, ce malgré le décès récent de son leader charismatique, monsieur Yasser Arafat, convaincue dans l'avenir, portant une foi inébranlable dans le peuple palestinien et ses aspirations démocratiques. Elle demeure ainsi très enthousiaste à l'idée des processus électoraux en cours en Palestine. Monsieur Cukierman<sup>3</sup>, représentant des juifs de France, et monsieur le rabbin Meyer, ont mis clairement en exergue, non seulement les craintes et les peurs vécues aujourd'hui par la population juive de France, conséquences d'un passé douloureux et de récents actes antisémites, mais aussi les racines familiales et idéologiques qui relient les juifs de France à leurs « frères » israéliens revenus en terre sainte. Monsieur Dalil Boubaker<sup>4</sup> nous a très bien retranscrit les craintes des musulmans de France, notamment devant la montée de certaines tendances radicales, particulièrement incarnées par l'Union des Organisations l'Islam de France (UOIF), les répercussions apparemment désastreuses de la politique de la ville et de la « ghettoisation » des banlieues françaises, la confusion entretenue entre l'Islam et le terrorisme religieux islamiste et les dérives communautaristes que cela pourrait générer.

---

<sup>2</sup> Représentante officielle en France de l'Autorité Nationale Palestinienne.

<sup>3</sup> Président du Conseil Représentatif des Institutions juives de France

<sup>4</sup> Recteur de la grande mosquée de Paris

Par ailleurs, Messieurs ambassadeurs Pierrette et Emie, Monsieur Lévy et le Colonel Binnendijk ont éclairé les politiques étrangères française et européenne dans cette région du Monde et notamment le rôle difficile, parfois ambigu, des instances internationales. Leurs appréciations neutres de la situation fournissent une vision ayant du recul et de garantir a priori l'objectivité des analyses. De même, l'intervention de monsieur Khaïat a permis de prendre conscience que certains des acteurs pouvaient avoir une vision dépassionnée et pragmatique du conflit. Ils devraient jouer un rôle fondamental pour une construction sereine de la paix. Un conflit appelant plus au cœur qu'à la raison, des répercussions indéniables en Europe occidentale et plus particulièrement en France, un vecteur idéal pour les thèses de fondamentalistes religieux démontrent bien la nécessité d'aller plus loin qu'une piqûre informationnelle quotidienne pour envisager sa compréhension et donc sa résolution. Le but du présent mémoire n'est nullement de proposer des solutions, projet ambitieux et certainement hors de portée, mais plutôt de détailler certains aspects du conflit et de ses répercussions en France et en Europe. Pour cela, une méthode particulière a été adoptée. L'idée maîtresse de l'analyse a été de considérer le règlement du conflit garanti afin d'être en mesure d'imaginer les conséquences géopolitiques d'une telle situation en France. Ensuite, l'extrapolation de la situation a été faite afin d'identifier les facteurs susceptibles d'avoir une influence sur le règlement de la question et sur les répercussions du conflit sur notre société. Dans le but de pouvoir travailler sur des bases solides, il a été également approfondi ce que pourraient être les fondements idéaux, pour la France et l'Europe, du rétablissement de la paix et de la stabilité en Palestine. Enfin une projection au plan européen a été systématiquement abordée.

Je souhaite enfin remercier l'ensemble des intervenants pour le temps qu'ils ont bien voulu nous consacrer ainsi que Monsieur le sénateur Xavier de Villepin pour son accompagnement patient et paternel tout au long de ces travaux et de ces auditions.

## 1 – BASES NECESSAIRES POUR LE REGLEMENT DU CONFLIT

Avant de se plonger plus avant sur les conséquences du règlement du conflit israélo-palestinien en France mais aussi en Europe, il convient de bien poser les conditions qui assureront la viabilité de la paix établie entre les deux peuples. Nous jetterons pêle-mêle quelques idées clefs sur différents thèmes d'importance et insistant notamment sur le rôle que pourrait jouer l'Europe et au-delà la France.

Il est évident, et l'actualité le démontre encore aujourd'hui, que le préalable au règlement du conflit sera le retour aux négociations sérieusement remises<sup>5</sup> en cause après le lancement de l'Intifada armée en 2000, sur des bases solides reconnues non seulement par les deux parties, mais aussi endossées par la communauté internationale.

Ensuite, les négociations devront traiter en premier lieu le point crucial de la constitution d'un état palestinien mondialement reconnu. Cette question ne pourra vraisemblablement pas être laissée à la seule appréciation des deux parties en présence et le rôle des Nations Unies risque d'être central sur ce point. En trouvant les solutions adaptées, c'est bien l'injustice de la déclaration de Lord Balfour qui se trouvera atténuée, en donnant au-delà de la reconnaissance internationale, une légitimité nationale au peuple palestinien assise sur une souveraineté nationale. Pour ces raisons, ce thème apparaît incontournable à la diplomatie française pour un règlement viable du conflit. L'aspiration à la démocratie du peuple palestinien, confirmée lors de l'élection du nouveau président de l'autorité palestinienne, monsieur Mahmoud Abbas, pourra constituer un gage de réussite sur ce point. Une maîtrise ferme par l'autorité palestinienne de l'activité terroriste des factions radicales comme le « Hamas » et autres « DJihad Islamique » seront autant de signes positifs pour inciter Israël à revenir à la table de négociation.

Une fois, la création de l'état démocratique palestinien acquise avec un calendrier consolidé, si possible gravé dans le marbre, il faudra se pencher sur les principaux nœuds du conflit : quelles frontières, quel partage de ressources, quels liens entre les populations, quelle démographie ?

Comme le répète inlassablement Madame Leïla Chahid, la question est avant tout territoriale, les aspects religieux et idéologiques (comme le panarabisme) sont souvent vécus par les palestiniens eux-mêmes comme des freins à l'établissement de la paix, servant bien souvent les intérêts de puissances externes au conflit qui peuvent avoir un intérêt dans son enlisement. Par ailleurs, les politiques colonisatrices et sécuritaires du gouvernement de Monsieur Ariel Sharon, qui ont abouti à la construction d'un mur de séparation, influenceront fortement les débats. La

---

<sup>5</sup> Bien que le dialogue entre les deux parties n'aie jamais été rompu.

viabilité de l'état palestinien dépendra fortement du tracé retenu, notamment la souplesse et la maîtrise des liaisons au sein de la Cisjordanie mais aussi avec la bande de Gaza.

La question de Jérusalem dépasse largement le cadre des aspects territoriaux et reste donc très délicate. Au-delà du problème territorial israélo-palestinien, elle s'adresse en effet aux champs religieux, culturel et historique. De ce fait, elle nécessiterait à elle seule une analyse géopolitique spécifique détaillée. Au vu de ce constat, il est clair que les débats sur la capitale du futur état palestinien risquent d'aboutir à des blocages majeurs lors des négociations. Une fois encore, le rôle de médiateur confié à la communauté internationale pourra être déterminant afin d'éliminer les obstacles correspondants et la France via l'Europe devra nécessairement s'investir sur cette question.

Si « un état démocratique palestinien », « des frontières stables entre les deux pays », et « une capitale palestinienne » constituent bien les conditions nécessaires au rétablissement de la paix au proche Orient, cela n'apparaît a priori pas suffisant. Au-delà des aspects territoriaux, il faudra en priorité réapprendre aux deux peuples à se côtoyer. Les exemples historiques, comme par exemple la rapide réconciliation franco-allemande à l'aurore de la dernière guerre mondiale et après plus de soixante-dix années de conflits et rivalités plus ou moins ouvertes, nous démontrent que cela est faisable, de plus dans des délais rapides. Des questions majeures seront néanmoins à traiter sereinement comme la gestion saine de la démographie au sein de l'état palestinien, le retour en Israël des réfugiés palestiniens notamment en provenance du Liban, l'éducation de générations élevées dans la haine de l'autre, le chômage en Palestine notamment dans la bande de Gaza.

De même, le partage équitable des ressources présentes dans cette région (Eau, Agriculture, Pétrole, etc.), doit pouvoir permettre aux deux états d'assurer leurs besoins vitaux en cohérence. La souveraineté nationale des deux états et, au-delà, la stabilité dans la région dépendront fortement de ce partage. Il constituera également un gage de réussite pour le rétablissement d'échanges économiques dans la région. L'Europe et la France doivent donc clairement offrir leur soutien dans le but de justifier un futur rôle économique majeur sur le terrain et dans leur intérêt asseoir la stabilité des échanges dans le bassin méditerranéen.

Une progression sur l'ensemble de ces points devrait permettre la constitution d'une solide base pour le rétablissement de la paix entre israéliens et palestiniens. Elle ne contribuera cependant aucunement au règlement des problèmes d'origine religieuses et idéologiques. Dès lors, l'extension de la question au plan régional amène à s'interroger sur les conditions nécessaires pour la viabilité des futurs accords de paix vis-à-vis des autres nations voisines. Des états, comme la

Syrie, l'Arabie saoudite, la Jordanie ou bien encore l'Irak et l'Iran ont-ils réellement intérêt à jouer le jeu de la paix. Par ailleurs, comment un état juif créé sur les bases d'une religion, fait unique en son genre dans notre histoire moderne, ayant toujours été confronté à des conflits avec ses voisins ne risque-t-il pas de s'écrouler suite aux changements prévisibles de mentalité de sa population. En quelques sortes le passage des deux états à des régimes démocratiques amener à coopérer ne risque-t-il pas de créer les conditions suffisantes d'un affaiblissement mutuel au profit des autres pays de la région ? Toutes ces questions qui sortent du strict cadre du conflit sont néanmoins à prendre en compte, si l'on cherche à régler durablement le problème. C'est en ce sens que l'Europe préconise notamment de mener une politique globale sur le grand Moyen-Orient. Si cette initiative est louable, elle ne doit en aucun cas se substituer aux autres actions sur la question du conflit israélo-palestinien, qui du fait de son caractère particulier ne pourrait se résoudre par une approche globalisée qui mélangeant l'ensemble des paramètres.

### ***1.1 - Retour aux négociations : Sur quelles bases ?***

La rupture des négociations qui a fait suite au déclenchement de l'Intifada en 2000, n'a pas été simplement générée par la visite de monsieur Ariel Sharon sur l'esplanade des mosquées de Jérusalem, mais aussi par les fautes commises par les deux bords après 1993 dans la mise en application des accords d'Oslo. Les tergiversations du gouvernement israélien associées au manque de clarté de la politique menée par monsieur Yasser Arafat<sup>6</sup>, ont laissé le champ libre aux factions les plus dures. A la politique sécuritaire d'Israël, incarnée notamment par la construction du mur de séparation dont le contour bafoue allègrement les accords antérieurs et dont le principe s'adresse directement à notre récent passé européen, l'autorité palestinienne a répondu en permettant le développement d'une politique terroriste ou du moins en ne condamnant suffisamment pas la politique terroriste pratiquée par le « Hamas » et autres factions. Au bout cinq années de barbarie, cette guerre d'usure qui a entraîné les deux camps dans un véritable cercle vicieux de violence, démontre enfin son inefficacité et devant la lassitude des populations les pouvoirs se rendent compte de l'impasse dans laquelle ils se trouvent.

L'élection récente du président Mahmoud Abbas, opposé à la lutte armée, met aujourd'hui le pied à l'étrier à ces réflexions avec notamment l'instauration récente d'un fragile cessez-le-feu. De l'autre côté monsieur Ariel Sharon persiste, et ce malgré les oppositions de son propre parti politique (le Likoud), dans le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza. Ces démonstrations de bonne volonté, dont le principal inconvénient est l'unilatéralisme, pourraient

---

<sup>6</sup> Principalement due à la coexistence d'une Autorité Nationale Palestinienne et de l'Organisation pour la Libération de la Palestine, dont le seul dénominateur commun était monsieur Arafat.

servir au retour incontournable des parties à la table des négociations pour régler le conflit. Il apparaît en effet illusoire de rétablir la paix et stabiliser la région par des mesures non concertées et qui pourront systématiquement être interprétées à sa guise par l'autre partie. Le retrait de « Tsahal » de Gaza met clairement en exergue ce défaut, les palestiniens estimant, à tords ou à raison, que ce retrait permet à monsieur Ariel Sharon de justifier l'implantation de colonies juives dans les territoires occupés.

Si de nouvelles négociations s'imposent, quelles en seront les bases ? D'une manière générale, l'historique des rapports entre israéliens et palestiniens s'émaille d'accords plus ou moins reconnus par les deux bords. Sur un siècle, cet ensemble représente un véritable processus cumulatif riche de plusieurs textes et accords signés des deux parties qui peuvent constituer le socle des discussions à venir. Par ailleurs, au-delà des documents officiels, ces rapports se sont accompagnés d'un véritable processus de connaissance mutuelle des acteurs. Remettre en cause ce processus cumulatif du fait de la récente Intifada en redémarrant les négociations sur des bases vierges, serait certes s'affranchir de certaines contraintes et lourdeurs du passé, mais aussi se passer d'une compréhension des objectifs et enjeux de l'autre partie, paramètre indispensable au bon déroulement des discussions. De ce fait, il ne semble pas pensable de dans cette voix pour garantir la réussite des futures négociations. C'est pourtant ce que pourrait chercher à faire monsieur Ariel Sharon, qui s'est toujours montré en défaveur des accords d'Oslo et qui pourrait souhaiter se rendre maître du processus afin de sauvegarder au mieux les intérêts d'Israël<sup>7</sup>. Les principaux enseignements récents à prendre en compte sont les suivants :

- A la sortie du premier conflit avec l'Irak, sous la pression de l'opinion internationale et des Etats-Unis, Israël et l'organisation pour la Libération de la Palestine (OLP) ont signé en 1993 et 1995, la déclaration de principe d'Oslo et l'accord intérimaire d'Oslo. Cet accord, socle indiscutable aux nouvelles négociations, eut pour principale conséquence la création de l'Autorité Nationale Palestinienne (ANP), supposée provisoire, ayant la capacité de négocier avec Israël et de gouverner les secteurs de la rive ouest du Jourdain et de Gaza alors évacués par « Tsahal ».
- En janvier 1997, en dépit de l'opposition de monsieur Benjamin Netanyahu au processus d'Oslo, Israël et l'ANP signent un accord intérimaire sur Hébron pour le retrait de « Tsahal » de la plus grande partie de la ville.

---

<sup>7</sup> Le plan unilatéral de désengagement de la bande de Gaza peut en effet se comprendre dans ce sens, car il n'avait jamais fait l'objet d'accords préalables. Aryel Sharon a maintenu ce plan malgré une opposition majoritaire au sein de son parti, le likoud.

- Les négociations de Wye River, en octobre 1998 résultent à un accord comprenant un nouveau retrait des troupes israéliennes et le renouvellement de l'engagement des palestiniens à empêcher la terreur et l'incitation à la violence. Cependant, les dispositions de cet accord n'ont pas été respectées par aucune des deux parties.
- En juillet 2000, les négociations pour un règlement final à Camp David aux Etats-Unis échouent principalement sur la question du droit au retour des réfugiés palestiniens en Israël, entraînant le 28 septembre 2000 le déclenchement de la seconde Intifada à l'occasion de la visite de monsieur Ariel Sharon au Mont du Temple. De même, les négociations à Washington en décembre 2000 se terminent par un échec et ce, malgré l'acceptation par les deux parties des propositions de rapprochement faites par le Président Clinton comme base de discussion.
- Ensuite, les négociations de dernières minutes de Taba du 21 au 27 janvier 2001, sous le patronage européen et égyptien, ont démontré que des discussions étaient possibles même en pire période de crise. A Taba, les parties ne réussissent finalement pas à s'entendre. Bien qu'Israël et l'autorité nationale palestinienne aient rédigé un communiqué commun disant qu'ils n'ont jamais été aussi près d'un accord, des divergences bloquantes, toujours sur le problème des réfugiés, mais aussi du tracé des cartes finales, persistent. Le premier ministre israélien, monsieur « Ehud Barak », pressé par les élections, dut interrompre les négociations le 28 janvier 2001 et la nomination d'Ariel Sharon en tant que premier ministre ne permit pas leur reprise.
- Depuis des initiatives externes ou non concertées ont été menées sans aucune réelle influence sur les événements en cours. La proposition de paix du prince héritier saoudien Abdulah, modifiée par la ligue arabe pour traiter de la question des réfugiés, est exemplaire. Cette proposition fut reprise dans la feuille de route et la résolution 1397 des Nations Unies pour la création d'un état palestinien au côté d'Israël. Par ailleurs, on peut également citer les accords de Genève où des politiques israéliens de l'opposition et des personnalités palestiniennes trouvèrent un accord de principe sans aucun caractère officiel sur les conditions d'un accord final. Cet accord demandait des concessions historiques aux deux parties : le renoncement d'Israël à la souveraineté sur les parties arabes de Jérusalem et le renoncement explicite de l'autorité palestinienne au droit de retour systématique des réfugiés.

- Enfin, le retrait unilatéral d'Israël de la bande de Gaza, bien que porteur d'un message sans précédent, reste à relativiser et après analyse reste une opération mineure<sup>8</sup>.

Quels sont les principaux enseignements de ces récents échecs de négociations ? En premier lieu, il apparaît évident que les futures discussions devront s'attacher à traiter la question du droit au retour des réfugiés sans bloquer le processus. En second lieu, il n'y aura d'accord stable que s'il est élaboré en commun et reconnu par chacune des parties. Les initiatives unilatérales ou en marge des canaux officiels ne peuvent servir de règlement pour le conflit, même si elles sont reconnues par la communauté internationale. Enfin, il est clair que les négociations ne devront pas faire table rase du processus accumulatif décrit ci-avant. Pour cela, le testament fait en l'occasion des négociations de Taba par l'envoyé spécial de l'Union Européenne, Monsieur Manuel Angel Moratino<sup>9</sup>, doit pouvoir servir de base de négociation. Ce document décrit les termes d'un accord de paix apparemment acceptable à l'époque par les deux parties.

Afin de garantir le bon déroulement des négociations, la communauté internationale doit donc bien tenir un rôle indispensable. A l'instar des négociations de Taba, il est en effet dans l'intérêt de l'Union Européenne de s'investir dès à présent auprès des Etats-Unis, afin d'être en mesure de remplir la fonction de médiateurs et garantir autant que possible un jugement neutre de la situation. Par ailleurs, ce rôle de médiateurs doit s'élargir aux voisins des deux parties dont les intérêts sont dépendants de l'avenir en Cisjordanie (partage des ressources, futurs échanges économiques, etc. ...) et qu'il conviendra certainement d'associer indirectement aux débats sans pour autant que leur propre appréciation vienne perturber les négociations. C'est par exemple le cas de la Syrie pour le plateau du Golan, mais aussi du Liban avec les réfugiés du Sud et les activités du « Hezbollah », de la Jordanie pour le partage de l'eau dans la vallée du Jourdain et l'acheminement du pétrole irakien et donc l'Irak lui-même. Seule la communauté internationale, intervenant finalement comme un filtre entre les parties internes et externes au conflit, peut permettre de gérer ces questions connexes tout en permettant le bon déroulement des discussions. De telles dispositions éviteront la compromission des nécessaires négociations à suivre avec l'ensemble des pays du « Grand Moyen Orient ». L'Union Européenne, et a fortiori la France si elle veut tenir dans l'avenir un rôle prépondérant dans la région en assurant la stabilisation des échanges dans le bassin méditerranéen, possède la légitimité pour prendre cette initiative. Elle

---

<sup>8</sup> En effet, se désengager de Gaza, c'est renoncer à 1% des territoires occupés contenant un tiers de la population palestinienne et seulement 8 000 colons juifs protégés par 5 000 soldats israéliens. Par ailleurs, la question du soutien de la population de Gaza se pose. L'UNRA (United Nations Refugees Agency) qui soutient aujourd'hui la population (250000 enfants scolarisés), poursuivra-t-elle sa mission une fois le désengagement opéré ?

<sup>9</sup> Actuel ministre des affaires étrangères espagnol

pourrait mettre en avant la grande complémentarité<sup>10</sup> des compétences et des ressources entre les différents pays de la région afin de fédérer ces pays vers le rétablissement de la paix.

### *1.2 - Deux états démocratiques ?*

Une fois les bases de négociations bien posées et la contribution acquise de la communauté internationale et plus particulièrement celle de l'Union Européenne, l'un des objectifs principaux sera la création d'un état palestinien souverain voisin d'Israël. Ce point est désormais devenu une constante qui semble être admise par l'ensemble des parties. Pourquoi la création au plus tôt d'un état palestinien souverain, autonome et reconnu au plan international s'impose-t-elle aujourd'hui alors que d'autres solutions plus ou moins réalistes seraient susceptibles de convenir ? Pourquoi l'Europe et plus particulièrement la France ont intérêt à agir en ce sens ?

Tout d'abord, les leçons du passé nous apprennent que les négociations ne pourront aboutir que si les discussions se déroulent d'égal à égal, entre représentants reconnus des deux parties et dont la légitimité ne peut être remise en cause. L'égalité de traitement entre représentants israéliens et palestiniens dans les instances internationales, les conférences et les représentations diplomatiques, doit être obtenue afin d'éviter un rapport de force déséquilibré.

Ensuite, la création d'un état palestinien répondra aux besoins vitaux de reconnaissance du peuple palestinien. En lui offrant la nation démocratique à laquelle il aspire, le peuple palestinien trouvera enfin une réponse déterminante à ses questions existentielles. Comme le déclame avec conviction Leïla Chahid, le récent engouement pour les élections de janvier 2005 démontre cette aspiration démocratique. Elle constitue l'opportunité rêvée de crédibiliser les pouvoirs politiques palestiniens aux yeux de cette population mais aussi de la communauté internationale. Elle lui garantirait une plus grande autonomie pour traiter la question des actes terroristes et une démarcation franche de l'OLP.

Un tel évènement permettrait de sortir du cercle vicieux initié en 1998 par le processus de colonisation puis de l'Intifada. Se reposant sur le flou artistique concernant les statuts des territoires occupés palestiniens, Israël poursuit sa colonisation en toute impunité. N'ayant pas le pouvoir régalien détenu de tout état nation et donc ne pouvant être tenue officiellement comme responsable, l'autorité nationale palestinienne ne joue pas convenablement son rôle de contrôle des factions terroristes. Un état palestinien donnerait à la communauté internationale un cadre officiel pour d'une part condamner fermement le processus de colonisation israélienne s'il venait à

---

<sup>10</sup> Association du génie commercial du Liban, de la puissance industrielle d'Israël, du pétrole irakien, de l'influence régionale majeure de la Syrie.

perdurer et d'autres part de faire endosser officiellement la responsabilité de la prévention des activités terroristes à un gouvernement palestinien constitué et soutenu par sa population.

Enfin, cela peut également inciter d'autres états, notamment les états arabes, de sortir de leur propre double jeu. Cela fait des années qu'ils combinent la surenchère et la prudence<sup>11</sup>, proclamant le caractère sacré de la lutte de libération du peuple palestinien et l'appui inconditionnel de la "nation arabe" tout en s'efforçant de ménager leur puissant voisin israélien, qui, rappelons le, est supposé détenir l'arme atomique. A ce titre, la question de la défense du futur état palestinien devra être posée. Il apparaît en effet inconcevable qu'il puisse garantir son autonomie si des moyens de défense lui sont interdits, alors que des proches pays voisins possèdent des moyens militaires conséquents.

Le facteur religieux et les luttes intestines entre les musulmans sunnites et les chiïtes contribuent également à ce double jeu et les factions les plus extrêmes des deux bords, ferventes adeptes de la destruction de l'autre partie, n'approuvent pas forcément la création d'un état palestinien sapant de facto le terrain où fertilisent leurs idéologies destructrices. Elles peuvent être amenées à jouer des freins importants<sup>12</sup>. C'est dans ce cadre que la communauté internationale devra jouer un rôle primordial pour permettre aux discussions de prendre le recul nécessaires par rapport à l'actualité. La France vient récemment de prouver qu'elle était capable d'aller dans ce sens et de s'allier aux Etats-Unis sur la gestion du pays voisin : le Liban. La France et l'Union Européenne étroitement associées aux Etats-Unis peuvent réitérer pour la question palestinienne, d'autant plus que les répercussions de ce conflit chez nous sont criantes. Pour cela la communauté internationale devra notamment trouver des contre arguments solides aux solutions palliatives qui pourraient être avancées (cf. annexe N°1).

Il apparaît aujourd'hui évident, plus de 10 ans après les accords d'Oslo, que cet objectif de création d'un état palestinien ne constitue pas une fin en soi mais une étape indispensable pour le rétablissement de la paix. Ainsi, si Oslo avait conclu favorablement sur la création de cet état palestinien, pour décembre 1998 et selon des modalités préparées à l'époque en commun par le gouvernement israélien et l'autorité nationale palestinienne, il ne faut surtout pas oublier que ces

---

<sup>11</sup> La reconnaissance d'un état palestinien est une chose, un régime démocratique non imposé en est une autre. Il n'est pas sûr que l'ensemble des pays du Moyen-Orient soit favorable à ce type de régime, du fait des répercussions que cela pourrait avoir au sein de leur propre population. C'est le cas de l'Arabie Saoudite qui tente déjà de maîtriser le phénomène en permettant des élections au plus bas niveau de l'administration, ou encore la Syrie dont le régime repose sur la main mise sur le pouvoir de la minorité alaouite (12% de la population).

<sup>12</sup> Contre argument envisageable : le parti religieux Hamas, fort de ces récentes percées lors des élections municipales, pourrait voire son importance politique confirmée lors des prochaines élections législatives le 17 juillet 2005. Dès lors, le jeu de ce mouvement pourrait être d'utiliser le vote démocratique pour arriver au pouvoir et imposer une république islamique à l'instar du régime iranien. Le résultat final pourrait bien être le même, à savoir, l'abandon de toute idée démocratique et la poursuite du conflit, mais entre nations constituées.

accords pour la recherche de la paix ont abouti à une guerre. En d'autres mots, le rétablissement de la paix ne saurait être seulement garanti par des accords si ceux-ci ne précisent pas le processus à suivre pour atteindre l'objectif. C'est un enseignement à ne pas oublier.

### ***1.3 – Quelles frontières pour cet état palestinien ?***

Si l'acceptation de la création d'un état palestinien souverain est un préalable à la tenue des négociations entre les deux parties, il est évident que l'un des thèmes centraux sera la délimitation de ses frontières. Sous l'angle géographique, il existe de nombreuses contraintes à prendre en compte :

- De courtes distances : Facteur intensifiant les problèmes géopolitiques lors de la définition d'une frontière, les superficies et les distances en question sont très petites. La surface en question est comparable à celle d'une région française de taille moyenne dont il conviendrait d'assurer la souveraineté. Déplacer une frontière, même d'un kilomètre dans une direction ou dans l'autre, est donc une opération très sensible prenant en compte des considérations géopolitiques, démographiques, voire religieuses. D'un point de vue militaire, Israël se trouve à portée de frappes par armements conventionnels (missiles de faible portée, mortier) tirées du territoire palestinien et inversement.
- Une forte interaction des populations : Même en supposant que le territoire où la plupart des implantations juives construites soient rendues à un gouvernement palestinien (ce qui nécessite que la majorité des colons acceptent de partir en échange de compensations) il sera très ardu de tracer les lignes pour séparer les populations en deux états nations. Suivant le principe que le premier devoir d'un état est d'assurer la sécurité de ses citoyens, la Cnesset a voté en juin 2002 les crédits pour la construction d'une barrière de sécurité (cf. l'analyse du tracé en annexe N°2). L'analyse du tracé peut laisser penser que cette barrière n'est pas uniquement réalisée dans un but sécuritaire mais qu'elle constituerait une opération particulière dans le processus de colonisation des territoires occupés. Plus loin, même si les autorités israéliennes insistent sur le fait que cette séparation est provisoire, ce mur risque fort de faire un précédent entre les deux parties pour la définition précise des frontières.
- L'influence du relief prépondérante : outre les faibles distances, une des questions stratégiques majeures est qu'un état palestinien occuperait la majeure partie de la zone en altitude surplombant les régions basses d'Israël (Cf. cartes en relief annexe N°3). A cet égard, l'état palestinien jouirait d'un avantage stratégique naturel en cas de crise avec son

voisin israélien. Les décideurs militaires israéliens devront s'accommoder avec cette situation de terrain et chercheront inévitablement à sécuriser la zone d'une manière ou d'une autre. La communauté internationale devra être extrêmement vigilante afin de permettre l'identification de solutions acceptables par les deux parties, comme par exemple la possibilité de constituer des zones d'exclusion.

- Une géographie fortement imbriquée : comme expliqué ci avant, l'imbrication territoriale apparaît être un résultat inévitable de presque toute solution territoriale concevable. Israël sera vraisemblablement quasi encerclée voire coupée par le territoire palestinien, alors que le territoire palestinien ne pourra également pas être continu (Gaza et Cisjordanie- cf. carte en annexe N°4). Ainsi, les points de passages palestiniens entre Gaza et la Cisjordanie vont couper à travers Israël. La définition précise de l'emplacement de ces coupures, leur statut légal et la manière dont ils seront administrés, seront autant de sujets épineux à traiter lors des négociations. Il faudra de plus que les accords soient pérennes pour que la gestion quotidienne des routes ne constitue pas une source majeure de friction, voire de remise en cause de la paix. Ensuite, la population d'Israël est concentrée sur la plaine côtière qui, en certains endroits, est seulement large d'une dizaine de kilomètres<sup>13</sup>. En outre la liaison de Jérusalem au reste d'Israël se fera par un corridor étroit à portée d'armements de courte portée. L'ultime difficulté réside dans le fait que l'autoroute liant Jérusalem à Tel Aviv coupe le territoire palestinien sur un dizaine de kilomètres au niveau de Latroun. Ce point constituera indubitablement un point d'accroc possible.
- Le processus de colonisation israélien a extrêmement accentué l'imbrication des populations en Cisjordanie et dans une moindre mesure à Gaza. L'exemple des colonies situées le long du Jourdain de Méhola à Qalia est symptomatique des difficultés qui vont se poser pour traiter cette question. La persistance de ces implantations, coupant quasiment le Cisjordanie de son voisin Jordanien, constituerait une impossibilité pour le futur de l'état palestinien d'assurer sa souveraineté. De plus, afin de pouvoir relier les colonies juives de Cisjordanie, les autorités israéliennes ont le projet de construire des routes sécurisées. La réalisation d'un tel projet reviendrait à couper le territoire Cisjordanien en de multiples bouts disjoints au détriment de son intégrité globale. Ces

---

<sup>13</sup> Cf. dans la région de Kefar Sava, Tel Aviv, Qalqilya. Cette bande étroite est une forte vulnérabilité pour l'état israélien qui vivra avec la menace de voir son territoire scindé en deux entre le Nord et le Sud, en cas de crise. Il est en effet prévisible qu'une des actions prioritaires d'un état palestinien en crise avec son voisin israélien serait d'obtenir un accès direct à la mer Méditerranée pour la Cisjordanie. La région de Qalqilya constituera dans ces conditions une des zones stratégiques privilégiées par les deux états.

routes constitueraient autant de frontières internes infranchissables pour les palestiniens et poseraient les mêmes problèmes que les incursions de la barrière de sécurité dans les territoires occupés, au détriment de la libre circulation des biens et des personnes.

- Une défense des frontières à géométrie variable : les problèmes dus à la forte imbrication comme ceux liés à la vallée du Jourdain, aux régions en altitude, et au corridor de Jérusalem sont des problèmes à « grande échelle » pour la négociation des frontières (par rapport à l'échelle des deux pays). Les solutions correspondantes feront certainement l'objet d'accords particuliers entre les deux parties parfaitement identifiées. Cependant, des contraintes, liées à la plus petite échelle, vont également s'imposer pour la détermination spécifique des frontières. Il est fort probable que la possession de telle ou telle colline ou vallée ou autre spécificité de terrain qui permettrait de défendre aisément une zone, fera l'objet d'âpres discussions. Les accords ne pourront néanmoins pas traiter l'ensemble de ces questions qui devront certainement faire l'objet de compromis globaux qui s'affineront avec la mise en œuvre dans le temps de ces futurs accords.
- L'accessibilité à la Cisjordanie par les pays arabes voisins pour le déploiement de troupes ou le ravitaillement en armement des palestiniens : la vallée du Jourdain et les lignes de crêtes se trouvant immédiatement à l'Ouest représentent autant d'éléments stratégiques pour le transport de grandes quantités d'équipements militaires voire d'armées des pays arabes voisins (en cas de crise majeure régionale) vers le territoire palestinien afin de lancer des attaques conventionnelles sur Israël depuis la Cisjordanie. Il serait bien plus difficile pour Israël de les arrêter sans un contrôle de la vallée du Jourdain. Pour ces raisons, Israël préférera certainement la conserver sous tutelle affichée comme transitoire et contrer une menace qu'Israël considère depuis sa création comme majeure : la présence militaire des pays arabes en Cisjordanie, impliquant éventuellement la présence de missiles et d'autres équipements de haute technologie. Si une solution transitoire peut certainement être analysée, il faut cependant admettre qu'elle ne peut s'éterniser sur le long terme. Pour aller dans ce sens, Israël possède déjà des moyens militaires de surveillance et de renseignement aptes à déceler des convois militaires, des sites de lancement de missiles ou des centres d'entraînement paramilitaires (imageries spatiale et aéroportée, drones endurants) bien au-delà de la Cisjordanie. De même, la portée des missiles ayant augmentée, seule une raison politique pourrait contraindre les états arabes à frapper du territoire palestinien. Enfin, le lien fort qu'entretient Israël avec les Etats-Unis est une garantie solide de dissuasion des volontés bellicistes.

La définition précise des frontières sera au coeur des négociations pour le rétablissement de la paix, et sera sans aucun doute à l'origine de multiples points de blocages. Concilier l'intégrité globale du territoire du futur état palestinien et la persistance d'enclaves israéliennes (colonies rattachées à Israël via la barrière de sécurité ou autres) est infaisable. Le rôle de la communauté internationale sur ce point sera une fois encore primordial pour mettre les pressions adéquates sur le pouvoir israélien pour faire en sorte que le processus unilatéral de décolonisation de la bande de Gaza se poursuive de façon concertée en Cisjordanie et que ce dernier ne cède pas aux revendications des colons les plus radicaux.

#### ***1.4 – Cohabitation des peuples.***

Une frontière définie n'est pas pour autant un gage suffisant pour instaurer une paix durable. Encore faut-il que les deux pays voisins puissent vivre en paix l'un à côté de l'autre et échangent sur les plans économiques et commerciaux. Ces échanges sont d'autant plus cruciaux qu'il est certain que l'état palestinien ne pourra être autosuffisant et qu'un approvisionnement par la mer Méditerranée restera une solution idéale. Les enjeux sont ici vitaux pour les deux parties et les solutions qui seront dégagées conditionneront la pérennité des accords. Sans une cohabitation entre les deux peuples, acceptée par les deux bords, il ne pourra pas y avoir d'échanges. La question n'est pas mince ici, car comment faire dialoguer deux peuples, deux cultures qui ont appris à se haïr durant plus de quarante années. Comment pouvoir faire prendre de la distance à ces hommes et ces femmes qui ont tous été touchés directement ou indirectement par le conflit. L'histoire<sup>14</sup> nous montre que cette tâche n'est pas impossible mais qu'elle requiert du temps et surtout des volontés politiques fermes des dirigeants pour notamment infléchir l'éducation des jeunes générations vers des valeurs de tolérance. Quelques idées peuvent se dégager aujourd'hui sur ce thème :

- En premier lieu, il convient de sortir de ce conflit en évitant qu'une des parties soit déclarée « vainqueur » ou que cette impression ressorte. Cela créerait de facto des relations déséquilibrées entre les deux peuples et une source de frustration chez le supposé perdant. Une telle relation serait préjudiciable pour leurs futurs échanges. Ce point est de plus extrêmement sensible pour nous en France, où il ne faudrait aucunement qu'un rapport dominants/dominés s'instaure à l'instar d'une situation en Palestine, entre nos communautés musulmane et juive. Pour éviter cela, il conviendra de maîtriser parfaitement la communication faite autour des accords de négociation en mettant en

---

<sup>14</sup> Par exemple : les 70 ans d'opposition entre la France et l'Allemagne qui avait généré après 1870 une politique d'éducation de revanche en France ont été gommés en deux décennies après la dernière guerre mondiale.

exergue les avancées pour les deux peuples et la maîtriser tout au long du déroulement du processus de rétablissement de la paix. La communauté internationale pourrait à cet effet prendre en compte la couverture médiatique internationale des discussions avec par exemple la nomination d'un porte-parole officiel nommé par les Nations Unies, idéalement un représentant de l'Union Européenne comme monsieur Manuel Angel Moratino.

- Du côté israélien, un important effort d'éducation sera à produire afin de faire comprendre voire admettre à la population israélienne que la politique d'occupation des territoires palestiniens n'était pas une solution viable. En quelques sortes, si cette occupation de territoire pouvait se justifier dans un contexte de création d'un état juif, agressé lors des événements de 1967, il est aujourd'hui nécessaire de rendre la souveraineté de ces territoires à leurs occupants et reconnaître les droits du peuple palestinien. L'arrivée au pouvoir d'hommes politiques jeunes n'ayant pas été impliqués dans les conflits pour la création d'Israël contribuera à intégrer ce point.
- Du côté palestinien, il conviendra de permettre aux jeunes générations d'avoir autre chose que la haine du voisin israélien comme but existentiel, par exemple en développant l'esprit d'entreprise et en donnant une éducation de qualité aux jeunes générations. Un travail de fond sur la proximité des futurs gouvernements avec la population devra être entrepris afin de ne pas laisser localement le champ libre aux discours du « Hamas ». Avec un territoire bouclé ne permettant pas la libre circulation des personnes, cette action apparaît aujourd'hui impossible à mener convenablement.
- En complément, l'Europe pourrait s'investir sur ce volet éducatif en ouvrant de façon importante ses universités aux étudiants des deux parties. Il pourrait en effet être particulièrement efficace d'amener les futures classes instruites des deux états à se côtoyer et à tisser des liens dans un environnement détaché de la réalité du terrain.

A l'éducation de la population s'ajoutera le souci majeur de la maîtrise démographique. En effet, si l'équilibre actuel peut paraître acceptable, les taux respectifs de natalité et les projections démographiques sur les dix prochaines années conduisent à un déséquilibre important entre des densités de population entre les deux nations<sup>15</sup>. L'affrontement politique et militaire entre

---

<sup>15</sup> En 1948 il y avait 33% de juifs pour 2 millions d'habitants. En 2002, la proportion des juifs est montée à 55% pour 10 millions d'habitants dont 6,6 millions en Israël et 3,4 millions en Palestine. On estime que la proportion des juifs va redescendre à 41% en 2020 et à 33% en 2050, pour un total qui alors sera de 25 millions d'habitants. La proportion en Israël d'arabes ne dépassera guère 20% en 2050.

L'immigration récente en Israël est en dent de scie. De 50 000 à 60 000 immigrants par an à la fin des années 90, elle connaît un maximum en 1999 avec 70 000 immigrants, mais depuis la seconde Intifada, l'immigration baisse

palestiniens et israéliens constitue la véritable raison de cette fécondité remarquable qui fait partie des moyens vitaux de défense et de survie des palestiniens. Une inflexion politique palestinienne pour le contrôle de la natalité est donc inévitable pour permettre la conservation de l'équilibre entre les deux états. Cette inflexion pourrait se produire de façon naturelle si la paix est rétablie et si l'économie était relancée. Par ailleurs, il est clair que pour Israël ce problème démographique constitue l'un des fondements de son action politique. La crainte de voir s'enliser la situation sur une dizaine d'années avec à terme une revendication palestinienne qui pourrait être légitime d'un seul état démocratique où les palestiniens seraient de facto majoritaire, risque fort d'infléchir la politique israélienne et inciter à pousser la solution « idéale » de deux états disjoints dans des délais restreints.

Il persiste ensuite la question religieuse. Les ligues pan arabiques font du conflit israélo-palestinien un enjeu majeur de la cause arabe dans le Monde, omettant les problèmes qui ne manqueront pas de se poser par la présence d'un état palestinien majoritairement sunnite dans le secteur d'états chiites (Liban, Irak, Iran). Par ailleurs, l'état d'Israël construit sur des fondements religieux d'une nation juive peut-il perdurer ? L'ensemble des questions se posant sur ce thème amène à un constat assez simple : le facteur religieux est un facteur aggravant, au grand dam des populations, qui de plus se transpose de façon remarquablement efficace chez les communautés juive et musulmane en France. Pour les palestiniens, le conflit est avant tout un conflit territorial, la question religieuse est perturbatrice et permet surtout de servir les intérêts de mouvement extrémistes. Par ailleurs, l'état démocratique d'Israël devra prendre en compte dans sa politique le poids de plus en plus important des non juifs et des juifs non pratiquants, qui notamment condamnent de plus en plus le processus de colonisation en Cisjordanie.

Dernier volet, mais non des moindres : la gestion des réfugiés et de leur droit au retour. Comme précisé au § 1.1, le droit au retour des Palestiniens, chassés de leurs terres à différents moments du conflit, a été jusqu'ici la pierre d'achoppement de toute négociation. Sur ce thème, il convient de rappeler que ce droit fait partie des normes fondamentales du droit international auxquelles Israël n'a jamais fait d'opposition de principe. Il n'est aucunement lié aux conditions de départ. Celles-ci ne peuvent donc, contrairement à ce que laissent sous-entendre certains courants

---

régulièrement jusqu'à 30 000 en 2002. Une part très importante de ces immigrants arrivent de l'ex-URSS : 22 000 en 2001 et 11 000 en 2002. Il faut noter que la proportion des non juifs (surtout chrétiens) est en augmentation constante : 33% en 1996 et 60% en 2001. Il y a de plus en Israël environ 125 000 palestiniens clandestins et 250 000 immigrants étrangers, pour la plupart des chrétiens (Africains, Roumains, Bulgares, Philippins, ...).

L'indice synthétique de fécondité palestinien est en lente baisse, mais il est encore d'environ 5 enfants par femme. Celle des arabes israéliens est d'environ 4 enfants par femme et celle des juifs israéliens tourne autour de 2,9 enfants par femme. La croissance naturelle de la population est de 3,6% en Palestine et de 2,7% en Israël. Une croissance annuelle de 4% doit normalement faire doubler la population en 18-20 ans.

de pensée en Israël, avoir entraîné la perte du droit au retour<sup>16</sup>, reconnu internationalement. L'adhésion d'Israël, le 11 mai 1949, à l'Organisation des Nations Unies a été conditionnée par l'acceptation de toutes les résolutions antérieures et au renoncement d'Israël à traiter la question des réfugiés comme une question interne. Une fois ce droit réaffirmé, la première inconnue est le nombre de ceux qui choisiront le retour en Israël au détriment d'autres solutions comme rester dans le pays d'accueil, s'établir en Palestine voire être accueillis dans de nouveaux pays. Une fois encore, l'Europe détient là une belle occasion de construire une politique étrangère commune, en poussant les termes de l'accord de Genève qui propose des solutions réalistes pour le règlement de cette question. Seuls les ennemis de la paix peuvent actuellement se focaliser sur ce point en annonçant un flux massif en Israël de réfugiés palestiniens et la nécessité de dénier leur droit au retour. Sur ce point l'exigence de maintenir le caractère juif de l'état d'Israël constitue un argument avancé. Le constat démographique israélien sur les dix dernières années invalide ce principe.

### ***1.5 – Le partage de l'eau et des ressources naturelles.***

Au niveau des ressources, l'eau est le problème critique dans l'ensemble de la région. A l'exception de la Turquie et du Liban, le déficit hydrologique est en effet permanent (précipitations moyennes annuelles inférieures à la moitié de la moyenne européenne). Les conditions climatiques sévères sont à l'origine de ces déficits qui de plus se répartissent de façon inégale dans l'espace. C'est notamment le cas pour le secteur du Jourdain où la situation varie selon que l'on se trouve en amont ou en aval du bassin. Se trouvant en amont du Jourdain et au carrefour de l'Euphrate et du Tigre, la Syrie possède une réserve potentielle optimale<sup>17</sup> suffisante avec environ 16,5 milliards m<sup>3</sup>/an. En revanche, en aval du bassin du Jourdain, la réserve de la Cisjordanie (à la fois Israël et Palestine) n'est que de 1,8 milliards m<sup>3</sup>/an. De plus, la Palestine et Israël n'ont que le Jourdain, fleuve au maigre débit, pour s'alimenter en eau sous un climat semi désertique voire désertique<sup>18</sup>. La situation devrait s'empirer si l'on prend en compte la démographie et devenir critique au cours des 25 années à venir. En parallèle, l'amélioration du niveau de vie se traduit par une plus grande demande d'eau, même à population constante. En conséquence, la pression sur les ressources hydriques risque d'augmenter constamment, menant à une surexploitation des réserves annuelles

---

<sup>16</sup> Ce droit a été proclamé au bénéfice des Palestiniens en exil par la résolution 194 de l'assemblée générale des Nations unies (11 décembre 1948).

<sup>17</sup> Quantité de précipitation annuelle drainée par les fleuves ou infiltrée dans les nappes, susceptible d'être utilisée sans dommages hydrologiques

<sup>18</sup> Entre les riverains du Jourdain, d'énormes écarts sont constatés dans la quantité d'eau disponible par habitant et par an : 2500 m<sup>3</sup>/an/hab pour la Syrie ; max 200 m<sup>3</sup>/an/hab, pour la Palestine (cisjordanie), Israël; 200 m<sup>3</sup>/an/hab pour la Jordanie. Ce qui est largement inférieur aux 350 à 400 m<sup>3</sup>/an/hab préconisés par l'ONU pour garantir une vie sûre et relativement confortable.

et pouvant entraîner à terme la salinisation des nappes phréatiques, peut-être de façon irréversible. Un conflit armé, pouvant également impliqué la Jordanie, pour l'appropriation de l'eau douce n'est donc pas improbable même s'il ne résoudrait rien. La communauté internationale, plus particulièrement l'Europe, doit pouvoir développer des arguments qui fassent prendre conscience aux différentes parties qu'il n'y aura de solutions que communes aux deux états. Son intervention permettrait de plus de prendre en compte les intérêts du voisin Jordanien directement concerné par cette problématique du Jourdain et d'agir envers la Syrie pour éviter qu'elle ne détourne les eaux du fleuve à son profit. Après réflexion, il apparaît clairement que le problème est partagé par les deux peuples et qu'il pourrait servir efficacement de ciment aux futures discussions, sur le principe qu'il est plus facile de se mettre d'accord sur un problème commun. Le projet de canal entre la mer rouge et la mer morte pourrait être poussé en coopération avec la Jordanie également, grâce à une médiation internationale (cf. annexe 5). Devant l'urgence de la situation due aux salinisations des nappes phréatiques, des actions majeures s'impose comme la renégociation des quotas prévus par les accords de Johnston<sup>19</sup> ou encore la construction de pipelines d'eau douce en attendant la construction du canal.

La gestion de l'eau est révélatrice des dispositions à prendre pour le partage des ressources entre les deux pays. Que ce soit sur l'énergie, le pétrole, la nourriture, les aspects sanitaires, seul un partage réfléchi et équilibré pourra permettre aux deux peuples de vivre dans cette région inhospitalière. Une fois cela fait, avec une aide certaine de la communauté internationale, le moteur économique en Palestine pourra alors repartir avec l'ouverture des frontières et l'importation des ressources étrangères faisant aujourd'hui défaut.

---

<sup>19</sup> Johnston est l'hydrologue américain qui a jeté en 1953 les bases des Lettres d'intention passées entre le gouvernement américain et les pays du bassin du Jourdain. Cet accord n'a jamais été signé, mais il est effectif sur le terrain notamment pour les quotas en débits alloués par pays.

## 2 – CONSEQUENCES EN FRANCE DU REGLEMENT DU CONFLIT

Sur le plan de la politique externe, pour la stabilité de la région du Proche-Orient et la préservation de nos intérêts dans cette région, la France doit donc bien s'investir pour obtenir une paix durable et garante d'une stabilité propice aux développements économiques et sociaux. Qu'en est-il vis-à-vis de la politique interne ? Qu'apporterait au sein de notre société le règlement de ce conflit ?

On sait par expérience que le jeu de miroir entre la politique interne et externe n'est jamais une chose simple, voire peut s'avérer désastreuse au niveau de l'opinion publique. Les données d'entrée ne sont pas effectivement les mêmes puisque les intérêts ne sont plus essentiellement économiques et commerciaux pour nous, mais s'adressent plus à des facteurs humains et sociaux.

Tout d'abord, il faut rappeler que la transposition du conflit israélo-palestinien dans notre société, où cohabitent des communautés juive et musulmane importantes, est une chose assez facile. Ensuite, le devoir de mémoire vis à vis de la Shoah et les responsabilités de l'Europe dont la France dans l'holocauste rendent très sensible la question juive dans notre pays et d'une manière générale en Occident. A cet effet, les différentes allocutions de personnalités françaises d'origine juive comme monsieur Cukierman et monsieur le rabbin Meyer, laissent clairement transparaître le trouble de la communauté juive devant ce que les médias présentent comme un politique pro-arabe de l'état français et ont à cet effet été riches d'enseignement. Le règlement du conflit s'il peut mettre un frein aux dérives communautaristes de la population musulmane dans notre pays ne permettra vraisemblablement pas de régler des problèmes qui trouvent leur essence même dans le ciment de notre société (intégration, ghettoïsation, ...).

### 2.1 – *Société française.*

La première analyse à mener sur ce thème est de bien définir quelles sont les répercussions du conflit israélo-palestinien sur la société française. Trois catégories, pour ne pas dire « communautés » pour certaines, sont identifiées aujourd'hui suivant leur degré d'implication : Les musulmans qu'ils soient d'origine arabe ou africaine, les juifs<sup>20</sup> et le reste de la population que l'on pourrait considérer comme non directement concernée par le conflit et qui constitue évidemment la majorité de l'opinion publique.

Pour la population française musulmane, le conflit est réellement vécu comme une injustice : comme l'emprise du fort sur le faible. La politique de sécurité israélienne est très mal ressentie,

---

<sup>20</sup> Représentant aujourd'hui au plan mondial la deuxième communauté juive hors d'Israël, après celle des Etats-Unis et implantés depuis de nombreux siècles en France.

notamment pour ce qui concerne la destruction des maisons. Mais au-delà de la question des territoires occupés, sa sensibilité réside aussi dans le fait que l'on montre du doigt voire que l'on diabolise l'islam alors que les discours américains font systématiquement référence à Dieu et que certains rabbins en Israël appellent au nom de Dieu à ne pas respecter la loi des hommes et donc de poursuivre la colonisation des lieux saints. Considérant dès lors hypocrite l'attitude des pouvoirs occidentaux sur la question, le prétexte est dès lors trouvé pour rejeter le système social et les valeurs français. Ce qui n'est un prétexte ne saurait néanmoins servir d'argument pour justifier le trouble persistant au sein des musulmans en France. Si le conflit venait à se résoudre, il est fort à parier que les difficultés, quelque peu diminuées dans un premier temps, ne manqueraient pas de ressurgir pour le moindre prétexte. En effet, des maux fortement ancrés sont à l'origine du mal être de cette partie de notre population. Le conflit israélo-palestinien ne fait qu'exacerber cet état de fait. Tout d'abord, fruit d'une politique sociale et de la ville peut-être mal conçue, l'intégration de la population musulmane en France n'a pas été réussie. Ceci est un fait unique, les autres populations françaises d'origines étrangères s'étant parfaitement intégrées (Italiens, Arméniens, Portugais, Polonais, Juifs...). Sur ce constat, le reste de la population s'avère en majorité très critique à l'égard des musulmans, estimant que les torts ne sont pas forcément uniquement dus au système français mais bien réparti. Ce phénomène est d'autant plus accentué par la désorganisation des musulmans en France, notamment en terme de communication qui se limite aujourd'hui aux champs de la contestation médiatisée. Sous fond de victimisation, le clivage s'auto-entretient et le règlement du conflit israélo-palestinien n'y changera rien. Outre une meilleure organisation, les solutions passent certainement par un traitement de la question de l'accès à l'emploi, elle-même par l'éducation et la politique de la ville.

Pour la population française d'origine juive, les liens avec Israël sont très forts et les troubles dans les relations politiques entre notre pays et l'état hébreu sont assez mal vécus. L'image négative de la politique israélienne en Palestine donnée par les médias français (exactions de Tsahal, construction du mur, caricature d'Ariel Sharon en extrémiste) répercute une image négative des juifs auprès de la population française, engendrant de facto une crainte de la population juive de France de la renaissance de l'anti-sémitisme sur la raison d'anti-sionisme. Cette crainte est amplifiée par les mouvements religieux radicaux qui trouvent surtout échos au sein de la population d'origine séfarade, moins aisée que les ashkénazes. Les arguments sont percutants et se réfèrent directement à la Shoah, dont la fin a généré précipitamment la création d'Israël. Dans un raccourci terrible, remettre en cause la politique d'Israël revient à remettre en cause les enseignements de la Shoah. Quand on sait que la grande majorité de la population juive de France a été directement concernée par l'holocauste nazi, il est normal qu'une telle présentation

de l'affaire ait des répercussions. Si l'on ajoute à cela la hausse des actes antisémites, non pourtant directement liés au conflit israélo-palestinien (environ 400 actes /an) mais pour autant condamnables, le sentiment d'insécurité est donc créé. Cela semble d'autant plus irréaliste comme situation que la population juive est aujourd'hui parfaitement intégrée, que la France reste très attachée à sa laïcité et dénonce avec force les actes antisémites (mobilisation systématique de la classe politique). Le retour au communautarisme, comme le souhaite certains mouvements radicaux juifs, pourrait constituer un facteur de désintégration et d'aggravation de ce sentiment d'insécurité. A l'instar du mal-être de la population musulmane en France, il n'est pas certain que le règlement du conflit israélo-palestinien permette d'apaiser l'insécurité ressentie par les juifs de France et fasse diminuer les actes antisémites en France. La position critique des institutions juives de France (comme le CRIF – Conseil représentatif des Institutions juives de France) vis à vis de la politique israélienne en Cisjordanie est néanmoins salutaire car elle peut permettre de couper court aux liens trop facilement faits entre « antisémitisme » et « antisionisme ». Ceci a été notamment le cas en 2004 où monsieur Cukierman s'est officiellement opposé aux discours anti-français de monsieur Sharon qui appelait, suite à la vague très médiatisée d'actes anti-sémites en France, à une Alyah massive. Sur la question de l'Alyah, littéralement « montée vers Israël », elle concerne principalement des personnes ayant mené une analyse personnelle mûrement réfléchie, et non une fuite due à la crainte d'une poussée de l'antisémitisme. Il convient donc de relativiser la portée de ce phénomène. L'émigration en Israël restera a priori très limitée, de l'ordre de quelques milliers de personnes par an<sup>21</sup> et ne devrait pas s'amplifier avec l'apaisement des tensions voire le règlement du conflit israélo-palestinien.

D'une manière générale, l'opinion publique française privilégie la sauvegarde des droits du faible par rapport à ceux du fort et en conséquence reste favorable aux palestiniens. La politique extérieure française va clairement dans ce sens. Cependant, les enseignements de la Shoah et le devoir de mémoire restent encore très présents (voir les récents efforts de communication autour du triste anniversaire de la libération des camps de concentration –Auschwitz, ...). Le sentiment de solidarité avec les juifs victimes de kamikazes perdure. L'incompréhension gagne néanmoins du terrain, tant au niveau des problèmes d'insertion des populations musulmane que de l'apparente « victimisation » de la population d'origine juive. De façon connexe, la faute des actes antisémites en France est attribuée, souvent hâtivement, non seulement à des groupes d'extrême droite mais aussi de jeunes musulmans par transposition dans notre pays du conflit. Ce phénomène est largement amplifié par les messages véhiculés par les média télévisés, qui se concentrent de façon

---

<sup>21</sup> Sans compter, les retours suite aux difficultés posées par les conditions de vie difficiles en Israël, qui ne sont pas exclusivement dues au climat d'insécurité mais aussi à une crise économique et aux difficultés posées par l'apprentissage difficile mais nécessaire de l'hébreu.

superficielle sur les faits et omettent bien souvent de donner les explications nécessaires à la bonne compréhension des problèmes. Néanmoins, il ne faut aucunement le négliger et le ressentiment à l'égard de la population juive ayant depuis la nuit des temps été le sismographe constant du mal-être de notre société, il y a aujourd'hui certainement lieu d'en analyser les raisons au-delà du conflit communautariste transposé de la situation cisjordanienne.

Si les craintes de la population d'origine juive de France sont avérées, la radicalisation de certaines organisations musulmanes n'est non plus sans causer de troubles chez les musulmans de France. Ainsi, monsieur Dalil Boubaker note que la montée des mouvements radicaux religieux au sein du Conseil Français du Culte Musulman, la présence médiatique de prédicateurs tels que Tarik Ramadan, la récente affaire de la diffusion en Europe de la chaîne télévisée « Almanar » (Chaîne du Hezbollah) constituent autant de signes de contagion fondamentaliste religieuse. Certaines organisations étrangères exploitent le système législatif français<sup>22</sup> pour financer des organisations musulmanes. Ces dernières utilisent le mal-être social des populations chez nous pour propager les idées radicales des organisations de tutelle. C'est par exemple le cas de l'UOIF dont les liens avec les frères musulmans d'Égypte sont connus. Le déficit d'Imams professionnels en France<sup>23</sup> laisse aussi le champ libre à des faux imams qui font du prosélytisme. Devant ce constat, des sentiments d'incompréhension et d'impuissance s'installent dans l'opinion française engendrant de facto un climat d'insécurité voire de haine. Il apparaît clairement que le règlement du conflit israélo-palestinien serait une avancée significative vers l'apaisement. Cela permettrait en effet de freiner quelque peu l'expansion de ces mouvances extrémistes interétatiques qui perdraient là un de leur argument privilégié pour propager leur haine de l'Occident. Cependant, cela ne saurait être suffisant, il faut pour la France trouver le moyen d'éviter l'ingérence directe de ces organisations chez nous et faire en sorte que les conditions sur le terrain rendent inefficaces leurs actions<sup>24</sup>. La question reste cependant cornélienne : « Comment un état laïque peut-il tenter de contrôler un culte qu'il ne peut reconnaître ? ».

## ***2.2 - Question de l'antisémitisme en France***

L'antisémitisme en France refait une réapparition bien macabre, après les soixante années d'accalmie qui ont suivi le drame de la Shoah. La récente médiatisation des actes antisémites, si elle peut paraître surdimensionnée par rapport aux faits, est salutaire afin de sensibiliser l'opinion publique à ce mal que l'on pouvait croire disparu. Au-delà des faits, ce qui peut paraître inquiétant,

<sup>22</sup> La loi 1905 interdit le soutien et le financement des cultes religieux par l'état.

<sup>23</sup> Il existe environ 400 Imams professionnels en France pour 1300 lieux de culte. De plus, certains lieux de prière improvisés comme les caves contribuent au sentiment de rejet de l'Islam des musulmans de France.

<sup>24</sup> Par exemple, l'initiative poussée par Nicolas Sarkozy sur la discrimination positive, le plan Borlo sur la discrimination et l'amélioration de l'habitat.

ce sont les propos qui ont pu être tenus en différentes occasions<sup>25</sup>. Nous ne nous situons plus dans le champ antisémite purement racial et du rejet de la culture juive, mais dans un phénomène complexe qui allie deux variables. La première est liée au conflit israélo-palestinien et le rejet de la politique juive au Proche-Orient : ce que l'on nomme couramment l'antisionisme ; la seconde tient plus du problème de « victimisation » de la population juive aboutissant à une incompréhension de l'opinion : ce que l'on pourrait appeler de l'antisémitisme secondaire<sup>26</sup>. Lorsqu'elles sont liées, ces deux variables s'auto entretiennent. « Pourquoi plaindre des juifs quand on voit les exactions d'Israël en Palestine ? ». Le mélange de genres et ce type de simplifications servent de bases aux théories les plus extrémistes pour entretenir l'incompréhension de l'opinion publique. Le règlement du conflit permettra certainement de clarifier la situation de l'antisémitisme en supprimant, dans le temps, la variable « antisioniste ». En France, il faudra néanmoins se pencher sur la question de l'antisémitisme secondaire, qui au-delà du devoir de mémoire, passe par une éducation et une sensibilisation des nouvelles générations sur l'intolérance de quelque nature qu'elle soit mais aussi sur la question de la citoyenneté française<sup>27</sup>.

### **2.3 – Facteurs économiques.**

Aujourd'hui, après l'élection de monsieur Mahmoud Abbas et à l'issue d'une chute de plus de 20% du PIB à partir de septembre 2000, les économistes analysent à nouveau les possibilités d'une reprise de l'activité économique dans les territoires occupés palestiniens. Pour la période 2004-2006, la Banque mondiale<sup>28</sup> imagine trois scénarios, selon le degré de "bouclage" de ces Territoires, prenant en compte le fait que les entraves mises à la circulation des biens et des personnes depuis le début de la seconde Intifada constitue la principale cause de l'effondrement économique en Palestine. Ces trois scénarios sont construits à partir d'hypothèses communes, à savoir que le nombre de palestiniens travaillant en Israël diminuera (33 000 en 2004, 15 000 en 2006) ; l'aide internationale restera à un très haut niveau (900 millions US\$ par an) ; les dépenses de l'autorité palestinienne ne progresseront pas par rapport à 2004<sup>29</sup> (les recettes, elles, évoluant en fonction des scénarios)<sup>30</sup>.

<sup>25</sup> Notamment lors de la simulation d'actes antisémites sur une jeune femme dans le RER parisien.

<sup>26</sup> La loi française sur les propos antisémites a avivé cette variable de l'antisémitisme, une partie de l'opinion publique comprenant mal pourquoi légiférer pour une minorité.

<sup>27</sup> Bien au-delà de la journée d'appel à la préparation de défense (JAPD) inadaptée aux jeunes générations et dont le principe et le contenu sont à revoir. Il faut d'ailleurs se poser clairement la question si c'est le rôle des militaires professionnels français d'éduquer les jeunes sur la citoyenneté. Si le lien Armées – Nations se doit d'être maintenu, le JAPD se devrait d'être un volet d'un parcours de la citoyenneté qui pourrait aussi comprendre l'éducation, les affaires étrangères, l'intérieur, le culture etc ....

<sup>28</sup> Source : Mission économique du consulat général de France à Jérusalem

<sup>29</sup> Exceptées les dépenses dues à la création d'une éventuelle Défense palestinienne.

<sup>30</sup> La réussite du désengagement israélien dans la Bande de Gaza, est une hypothèse nécessaire pour les scénarios 2 et 3.

Le premier scénario est celui du « status quo » avec un niveau de violence perdurant et les bouclages à l'intérieur des Territoires aussi bien qu'entre les Territoires et Israël inchangés. Dans ce cas les économistes prédisent que le PIB évoluera de + 0,4% en 2005 à - 0,8% en 2006 alors que le taux de chômage atteindra 35%. Conséquence immédiate, environ 60 % de la population sera en deçà du seuil de pauvreté. De tels chiffres indiquent clairement l'impasse des politiques actuelles des deux bords et militent pour action rapide de la communauté internationale, pour notamment obtenir le débouclage des territoires occupés.

Le second scénario est celui d'un bouclage interne progressivement allégé avec une reprise économique s'alimentant de la reconstitution du marché intérieur palestinien. Le PIB progresse de 3,2% en 2005 et de 2,3% en 2006 et, en 2006, le taux de chômage se maintient à 31%. Environ 60% de la population reste en deçà du seuil de pauvreté.

Le troisième scénario est celui d'un débouclage interne quasi-total et le rétablissement de la libre circulation des biens. Les échanges commerciaux entre les territoires et le reste du Monde sont facilités. Le PIB augmente de 9,4% en 2005 et de 9,2% en 2006, le taux de chômage de 23% et moins de 50% de la population reste en deçà du seuil de pauvreté.

Nul besoin d'être devin pour comprendre qu'une des clefs de la résolution du conflit et la rétablissement de la paix réside dans le débouclage progressif ou total des territoires occupés. Une fois fait, c'est tout un engrenage complexe qui devrait se mettre en marche avec la relance des activités économiques, commerciales, puis la baisse du chômage contribuant de facto à la baisse de la natalité, la création de marchés et l'élévation du niveau de richesse moyen de la population. L'Europe et la France ont toujours été présentes pour soutenir l'activité économique en Palestine. Pour pouvoir obtenir les bénéfices de cet investissement, tant pour les populations que pour notre futur partenariat avec les deux pays, nous devons obtenir sans plus attendre la levée des bouclages lors de négociations en accompagnement des mesures de sécurité correspondantes.

En contrepartie, il faut objectivement constater des lacunes importantes dans nos échanges avec Israël, notamment depuis 1967. Outre les liens profonds tissés par l'histoire, il existe pourtant encore aujourd'hui une réelle convergence d'intérêts stratégiques<sup>31</sup> et économiques<sup>32</sup> entre nos deux pays. Toutefois, les relations bilatérales se heurtent encore à plusieurs handicaps : le soupçon d'une certaine partialité française en faveur des arabes et surtout le partenariat privilégié d'Israël et des Etats-Unis. Aussi, pour surmonter ces difficultés, convient-il de faire fructifier la richesse des liens humains et de développer différentes formes de coopération, comme :

---

<sup>31</sup> Montée de l'intégrisme en Méditerranée, risque de prolifération.

<sup>32</sup> L'Europe représente le premier partenaire d'Israël en fournissant la moitié de ses importations et en recevant 30 % de ses exportations.

- Se reposer sur le facteur humain, notamment les liens humains avec la communauté juive en France et, d'autre part, sur la présence francophone en Israël<sup>33</sup>, ce qui concerne plus de 500 000 personnes.
- Développer la coopération dans le domaine de la recherche scientifique de façon cohérente des actions de l'Union Européenne dans ce domaine. Ainsi, une collaboration sur les technologies de Défense pourrait parfaitement s'envisager avec Israël sur certaines niches technologiques pour lesquelles nos besoins militaires convergent. La compétence technique existe en Israël et des sociétés comme IAI, Elbit constituent bien des partenaires crédibles à nos THALES et autres EADS. Le projet d'avions sans pilote de longue endurance est à ce titre exemplaire des liens qui peuvent être tissés. D'autres capacités pourraient être poussées, notamment sur les technologies d'imagerie radar, les systèmes d'écoute, le spatial tant sur les télécommunications que sur le l'observation et l'alerte infrarouge anti-missiles balistiques.
- Développer la coopération dans le domaine militaire, rompue après 1967 et renouée depuis 1994. Au point de vue opérationnel, l'armée israélienne, « Tsahal », possède une expérience terrain appréciable. Des échanges entre officiers pour des retours sur expérience seraient une très bonne opération pour consolider nos propres doctrines. De même, une ouverture plus importante de nos écoles militaires aux israéliens pourra être développée.

Nos échanges commerciaux sont clairement en retrait par rapport aux relations nouées entre Israël et d'autres partenaires économiques. Les exportations françaises en Israël sont de l'ordre du milliard d'euros et nos entreprises n'ont pas pris la mesure d'un marché dynamique, débouché majeur au Proche-Orient (derrière l'Arabie Saoudite). Notre pays se classe ainsi derrière d'autres fournisseurs comme les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Nos investissements apparaissent également insuffisants par rapport aux autres partenaires d'Israël (Des efforts devraient particulièrement être poursuivis pour traiter la question de l'eau). Que ce soit sur le plan économique, culturel, social, la France, dans le sillage de l'Europe, se doit de rétablir une relation équilibrée avec les deux partenaires de façon pouvoir être considérée comme crédible dans un rôle de médiation pour le rétablissement de la paix dans une région où nous avons depuis de nombreuses années forgé des liens historiques et humains d'une rare intensité et qu'un proche avenir promet en outre à une intégration plus forte encore avec l'économie européenne.

---

<sup>33</sup> Le français est la langue d'origine de plus d'un israélien sur vingt.

### 3 – EXTRAPOLATION DES CONSEQUENCES

#### 3.1 – Remise en cause des fondements de notre société ?

Le règlement du conflit israélo-palestinien devrait donc permettre de freiner un temps la radicalisation des mouvements communautaires en France. Les lobbies correspondants, n'ayant pourtant aucun pouvoir d'influence sur la question, ne peuvent donc trouver aucun intérêt dans son règlement. Sans doute tenteront-ils de trouver d'autres prétextes pour alimenter le climat de haine et d'insécurité au sein de notre société. Ce phénomène risque de toucher autant la population juive que la population musulmane, qui à terme, si le phénomène se confirmait, fortes de leur poids démographique, risquent de requérir des éventuelles révisions de la constitution française et des lois françaises pour reconnaître l'existence des communautés et remettre en cause notre laïcité.

Ce sujet est quelque peu tabou aujourd'hui, sur le principe pris pas les hommes politiques français que la laïcité ne peut être remise en cause<sup>34</sup>. Néanmoins, éviter la question ne pourrait qu'entretenir le climat de méfiance<sup>35</sup>, voire d'insécurité, sous fond d'une « islamisation » prédictible de la société française. La pertinence de la question apparaît donc bien dans le temps (environ 10 à 20 ans) et jouer une politique de l'autruche ne serait pas responsable. A ce titre, la hausse des actes antisémites est un observable pertinent sur l'échelle sismographique du mal-être de notre société, un signe avant coureur d'autres maux importants. Les vraies questions à se poser aujourd'hui sont bien « Sans réforme, notre société survivra-t-elle à l'islamisation d'une partie important de sa population ? » et « Comment réussir l'intégration d'une population dont les fondements culturels sont basés sur la communauté alors que notre système social est basé sur une citoyenneté au sein d'un état nation ? ». Ce qui apparaît certain c'est que des accords de paix en Palestine ouvriraient le chemin des possibles sur l'ensemble de la planète<sup>36</sup>, a fortiori chez nous en France.

Les initiatives actuelles méritent d'être menées sérieusement jusqu'au bout<sup>37</sup> et il serait politiquement irresponsable de les condamner a priori. Il ne faudra néanmoins pas tarder à en tirer les enseignements, d'échec ou de réussite en termes d'intégration et d'insécurité, pour pouvoir permettre une meilleure adéquation de notre système social avec ses citoyens en 2020 et la disparition du mal-être actuel. L'opportunité d'organiser un débat national sur ce thème pourrait être salutaire, car il pourrait permettre un réveil de l'opinion publique sur cette question et une

<sup>34</sup> Cf. les récents évènements sur le port de croix chrétiennes, du voile, de la kippa ou d'autres signes religieux ostensibles dans les écoles de l'Education Nationale.

<sup>35</sup> Touchant la majeure partie de l'opinion publique y compris la population d'origine juive.

<sup>36</sup> Impliquant par là un apaisement des craintes de la société occidentale vis à vis de l'Islam.

<sup>37</sup> Initiatives de Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Borlo.

nouvelle sensibilisation de toutes les classes d'âges sur la citoyenneté. Cette sensibilité est en effet radicalement différente entre les générations en France aujourd'hui, les anciens ayant vécu directement ou indirectement différentes guerres qui ont permis de façonner notre république et notre société au sein d'une Europe de paix, les jeunes n'ayant jamais connu de véritables pénuries et possédant des valeurs plus individualistes empreintes d'économie.

### **3.2 – Extrapolation à l'Europe**

Si l'on voit bien les conséquences du conflit en France et notamment l'intérêt de le résoudre, le contexte est loin d'être le même partout en Europe<sup>38</sup>. Le projet de constitution européenne prévoit la création d'un ministre des affaires étrangères dont le rôle sera précisément d'harmoniser l'action de l'Europe sur la scène internationale. L'adoption de cette constitution devrait nécessairement s'accompagner d'un changement radical de la politique étrangère française (a fortiori dans cette région sensible du globe). Les actions individuelles devront être de plus en plus réduites au profit d'efforts de persuasion au sein du concert des nations de l'Union pour la promotion de nos vues sur la question israélo-palestinienne mais aussi de compréhension et d'acceptation de différences d'opinion de nos partenaires sur cette même question. On peut ainsi se féliciter que la tendance européenne, sous l'impulsion notamment de la France, est aujourd'hui de considérer la question israélo-palestinienne dans un cadre global correspondant au Grand Moyen-Orient. Cette approche peut permettre en effet à l'Europe unifiée de tenir le rôle de médiation entre les parties, garante de l'objectivité des discussions et de leur compatibilité avec les intérêts des états voisins. Cependant, il faudra éviter l'écueil technocratique classique de perdre de vue le but premier de cette médiation, le rétablissement de la paix entre israéliens et palestiniens, au profit d'une globalisation des problèmes. La caractéristique principale à retenir dans le cas du conflit israélo-palestinien est en effet son unicité et son extrême complexité. Une méthode globale décorrélée de la réalité du conflit pourrait accroître le nombre de variables à prendre en compte et complexifier un peu plus la question. Elle ne saurait donc à elle seule résoudre le cas particulier de la Palestine.

---

<sup>38</sup> Les pays scandinaves n'ont pas les mêmes problèmes internes au niveau des communautés, les britanniques ont un système qui reconnaît les communautés, l'Allemagne a une forte population d'origine turque et est très sensible à la question de l'antisémitisme, etc.

### 3.3 – *Un rôle majeur pour la France en zone Méditerranée ?*

Une fois ce conflit réglé, on peut espérer que la zone Méditerranée devienne enfin, après plusieurs siècles de troubles, un espace de paix stable et propice aux échanges économiques<sup>39</sup>. La France, seul pays membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies appartenant à cette zone<sup>40</sup>, puissance militaire maîtrisant officiellement l'arme nucléaire, membre fondateur de l'Union Européenne dont l'histoire est chargée de relation avec les pays arabes musulmans du pourtour méditerranéen et dont la population d'origine juive est la seconde en importance au niveau mondial, pourrait posséder la légitimité pour orchestrer au nom de l'Europe<sup>41</sup>, le commerce et les échanges dans cette zone<sup>42</sup>. En aucun cas, il conviendrait de se démarquer de nos alliés américains dont les théories géopolitiques réalistes sont d'ores et déjà mises en pratique au du Moyen-Orient avec l'occupation de l'Irak. Différentes solutions pourront être analysées, comme celles de tisser sous tutelle européenne un faisceau d'accords de Défense ou partenariats particuliers avec les pays concernés<sup>43</sup>, voire envisager leur intégration à une Union Européenne élargie<sup>44</sup>.

Un tel rôle, s'il peut renforcer notre crédibilité au plan international, demanderait à la France une lisibilité de sa politique par l'ensemble de ces pays aussi bien externe qu'en interne. L'effet négatif dans les pays arabes de la question du voile, fortement médiatisée sur des chaînes de télévision arabes diffusées par satellites, est un exemple à ne pas reproduire. Si nous espérons une évolution de ces pays arabes, notamment vers la démocratisation<sup>45</sup>, n'oublions pas qu'ils souhaiteront également des changements de notre côté tant au niveau de nos échanges avec eux que de notre gestion de la population française d'origine étrangère<sup>46</sup>. Par ailleurs, un tel rôle ne pourrait se concevoir que dans la continuité d'accords que nous avons déjà avec certaines de ces nations mais aussi avec d'autres partenaires non directement impliqués par la question mais où les évolutions de la politique extérieure française engendrent parfois l'incompréhension quand ce n'est pas l'inquiétude (par exemple : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, les Emirats Arabes Unis, ...).

---

<sup>39</sup> La question des états géographiquement rattachés à l'Europe où les populations musulmanes sont importantes, comme la Bosnie-Herzégovine, la province du Kosovo, pourrait être sereinement abordée dans la continuité et à la lumière des enseignement israélo-palestinien.

<sup>40</sup> Pouvant donc représenter les intérêts des pays de la Zone aux Nations-Unies.

<sup>41</sup> D'autres pays de l'UE comme L'Italie, L'Espagne ou même la Grèce, pourrait réfuter cette légitimité et il conviendrait d'agir en bonne intelligence avec ces nations, dont le récent tropisme américain démontre la sensibilité.

<sup>42</sup> Y compris le contrôle, notamment pour les questions de la prolifération nucléaire et le trafic d'armes dans la zone.

<sup>43</sup> Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Israël, Liban, Syrie, Turquie, Kosovo, Bosnie-Herzégovine.

<sup>44</sup> Dans le cas d'Israël, au vu de l'imbrication du pays avec la future Palestine cela pourrait impliquer de prendre en compte également la Palestine.

<sup>45</sup> Ce qui n'est peut-être pas souhaitable immédiatement pour tous.

<sup>46</sup> Sans pour autant nous compromettre et perdre des morceaux de notre souveraineté, aussi préjudiciable en interne qu'en externe, par ce qui pourrait être considéré comme un signe de faiblesse sur la scène internationale

## CONCLUSIONS

L'analyse nous permet de conclure que si le conflit israélo-palestinien possède des répercussions importantes sur notre société, le règlement de la situation au Proche-Orient ne permettra vraisemblablement pas de faire disparaître en France les tensions sociales actuelles entre les « communautés » particulièrement incarnées par la résurgence du sentiment d'insécurité de notre minorité juive. Bien au-delà de la question israélo-palestinienne, ces troubles trouvent plus leur source dans le mal être de la population française musulmane dont la culture de communauté s'oppose au principe fondateur de notre société d'une citoyenneté au sein d'un état laïque et agit en véritable frein à son intégration. Comme de nombreuses fois au cours de notre Histoire, l'antisémitisme renaissant ne constitue en fait que le premier symptôme de ce mal-être. Sous l'influence des médias et d'une présentation sommaire de l'actualité, la perception de l'opinion publique est brouillée et des amalgames néfastes sont alors rendus possibles entre l'antisémitisme et l'antisionisme, entre le fanatisme islamique et les musulmans. Dès lors, le terrain est devenu favorable à l'instauration d'un climat d'insécurité, conséquence directe de l'incompréhension, entretenu par les éléments les plus radicaux. Le problème n'est pas trivial et sans réaction de notre part, il s'aggraverait avec l'accroissement sur les dix prochaines années du poids démographique en France des musulmans. Il ne faut donc surtout pas baisser les bras mais lancer des initiatives politiques pour trouver les solutions adaptées. Nous nous devons ainsi dès aujourd'hui nous interroger sur les fondements de la société que nous voulons transmettre à nos enfants et trouver ensemble la réponse à la vraie question : « Sans réforme, notre société survivra-t-elle à une islamisation prédictible de sa population dont la culture communautariste est incompatible avec notre système de citoyenneté reposant sur un état laïque ? »

A contrario, s'il ne peut résoudre à lui seul les problèmes internes français, le règlement du conflit israélo-palestinien permettrait d'apaiser la méfiance réciproque entre l'Occident et le monde musulman. Le champ des possibles serait alors ouvert avec des répercussions directes chez nous. Malgré un bilan géopolitique pessimiste sur l'avenir au Proche-Orient, un vent d'euphorie souffle actuellement en Palestine avec l'élection du président Mahmoud Abbas, nous rappelant que la volonté humaine peut faire basculer les choses. L'Europe et la France, alliées aux Etats-Unis, doivent saisir cette opportunité pour faire en sorte que le choc des civilisations, cher à Huntington, puisse trouver des solutions qui, si elles ne peuvent être définitives, puissent s'inscrire dans la durée. Il faudra cependant être deux pour rétablir la paix et l'inconnue majeure reste de savoir si le premier ministre Ariel Sharon peut incarner la seconde pièce du duo.

## **ANNEXES**

## **Annexe N°1**

### **Quelles autres solutions que deux états palestiniens ?**

#### **Trois solutions alternatives pouvant être proposées dès à présent :**

Un statu quo : Pour les raisons citées ci avant, le statu quo ferait le jeu des extrêmes. L'enlisement de la situation serait certain entraînant l'incompréhension des nations arabes qui ne pourrait admettre l'interventionnisme occidental en Irak, éventuellement en Syrie voire Iran, sans traiter la question palestinienne.

Une grande Jordanie : de par la question « ethnique », un rattachement de la Cisjordanie à Jordanie pourrait être envisagée. Cette solution ne traite aucunement la question du retour des réfugiés en Israël. Ensuite, elle serait déstabilisante pour la Jordanie en donnant un poids démographique interne trop important aux palestiniens. L'histoire récente a déjà démontré que cette solution n'était pas viable. En effet, en 1970, la répression jordanienne sur les réfugiés palestiniens installés dans sa partie Est avait forcé l'Organisation pour la Libération de la Palestine à migrer vers le Liban. La principale raison était le poids démographique trop important de la communauté palestinienne en Jordanie (supérieure à 50% si la Cisjordanie était incluse).

Une supervision internationale : La Palestine avant la création de l'état hébreux a été placée sous la tutelle du Royaume-Uni sous mandat des Nations Unies, et les raisons de l'échec de cette mission sont toujours d'actualité.

#### **Une solution qui s'imposera si le conflit ne se résout pas dans le court moyen terme :**

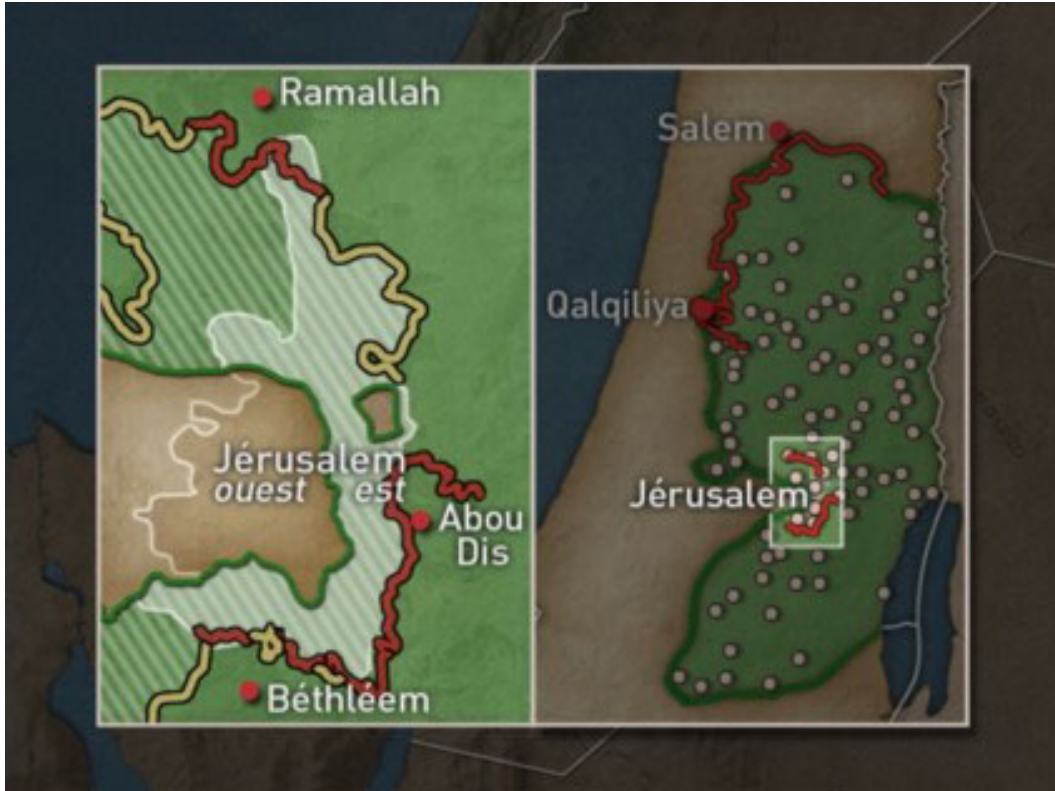
Un seul état couvrant l'ensemble d'Israël et des territoires occupés, où le poids démographique des palestiniens sera prépondérant. Le gouvernement israélien a très bien compris le danger pour l'actuel état juif d'une telle solution.

## **Annexe N°2**

### **Analyse du tracé de la barrière de sécurité**

Le tracé de la barrière de sécurité devrait suivre normalement la frontière internationalement reconnue en 1948, appelé la « ligne verte ». Cependant, force est de constater que pour des raisons stratégiques non formellement avouées, ce tracé opère des incursions a priori inacceptable en Cisjordanie (cf. cartes ci-après). Prenons le cas de la région du Nord de la Cisjordanie près des villes de Salem. Alors que la barrière suit parfaitement la ligne verte à partir du Jourdain, elle s'enfonce au niveau de la ville d'Oum Al Fam, en Cisjordanie pour séparer trois colonies juives en territoires occupés, coinçant du même coup une dizaine de villages palestiniens, soit environ cinq milles palestiniens, entre la ligne verte et ce mur de séparation dans une sorte de zone de non droit, sans accès aux champs et à certaines sources d'eau. Ce cas se répète au niveau de Qalqilya pour les raisons évidentes d'incursions de terroristes. La question de Jérusalem est encore plus sensible car le tracé prévisionnel sépare Jérusalem Est et ses deux cent milles habitants palestiniens du reste de la Cisjordanie, rendant par là illusoire le projet de capitale de l'autorité palestinienne. En tout, la barrière fera passer du côté israélien environ 12% des territoires occupés, 15 % de la population juive des colonies (environ 22000 personnes).

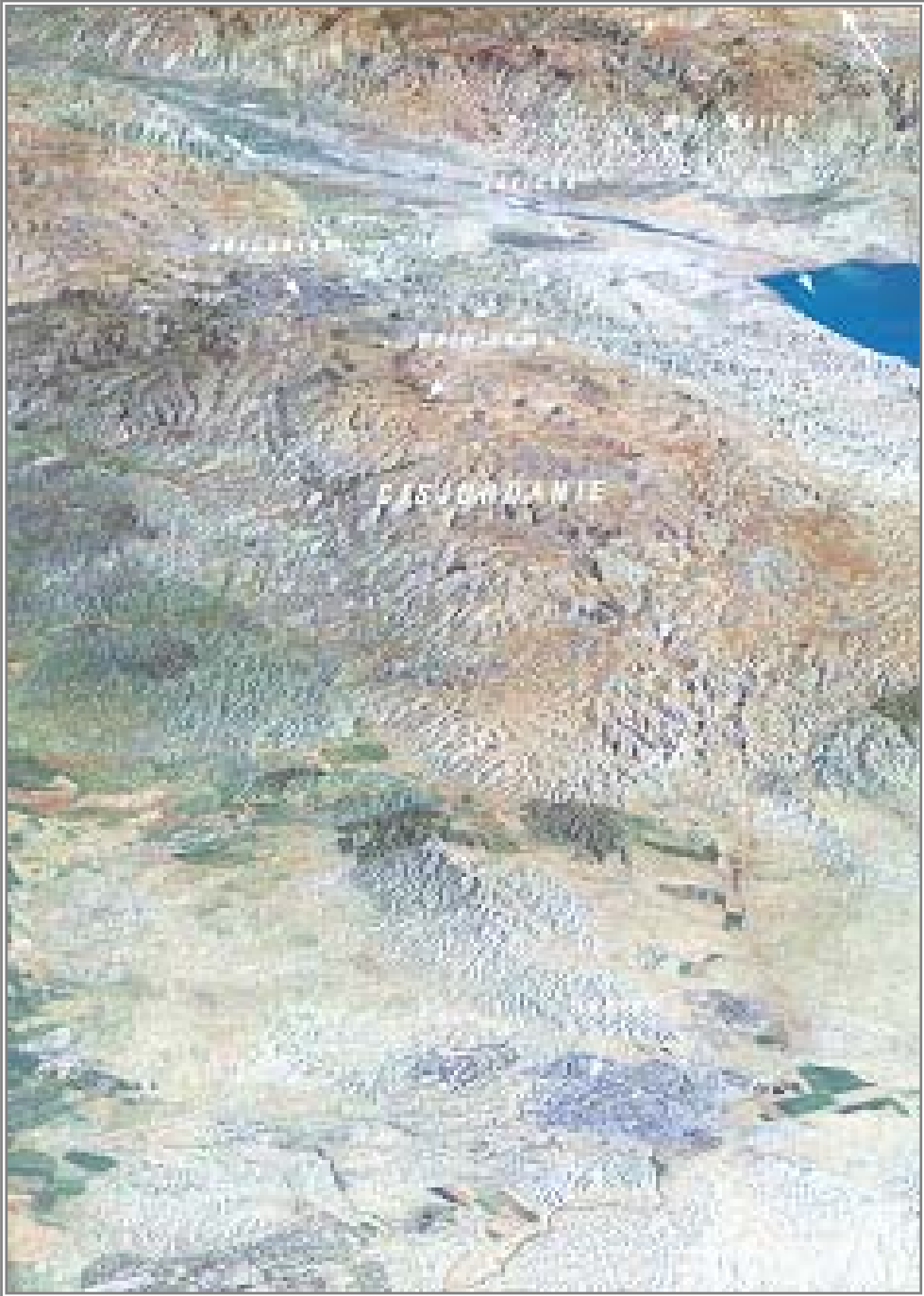




### Annexe N°3

**Cartes en relief de la région**  
**(Source Magazine GEO de septembre 1997)**



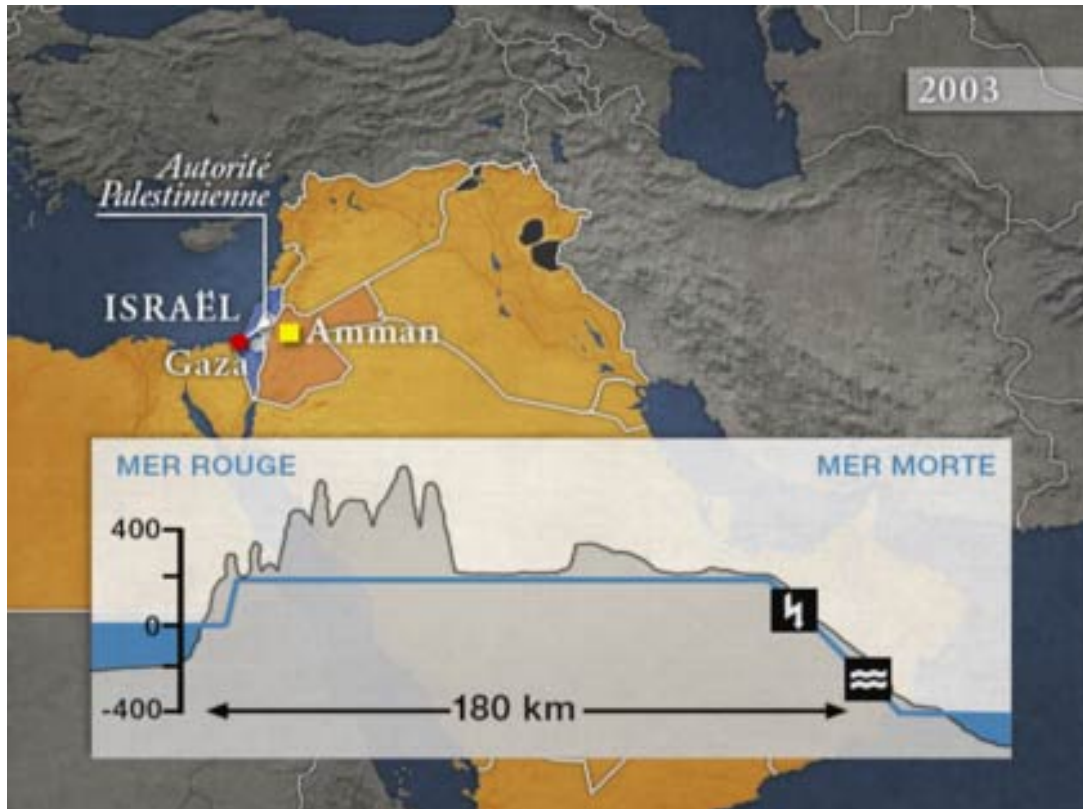






## Annexe N°5

### Canal Mer morte – Mer rouge



## *Bibliographie et références*

### LIVRES

- ABOU Sharif Bassam Ennemis en terre promise, Robert Laffont, 1996
- ALLEM Jean-Pierre La déclaration de Balfour aux sources de l'État d'Israël, Complexe, 1982
- Amnesty International Israël, Territoires occupés, Autorité palestinienne - Une année d'Intifada, Amnesty International, 2001
- ATTIAS et BENSASSA Israël - La terre et le sacré, Champs, Flammarion, 2001
- BARNAVI Elie Une histoire moderne d'Israël, Flammarion, 1998
- BARNAVI Elie La France et Israël : une affaire passionnelle, Perrin, 2002
- BARON Xavier Les palestiniens - Genèse d'une nation, Points Histoire, Seuil, 2000
- BAUER Julien Le système politique israélien, QSJ n° 3576, PUF, 2000
- BAUER Julien Les partis religieux en Israël, QSJ, PUF, 1992
- BEN-AMI Shlomo Quel avenir pour Israël ?, PUF, 2001
- BENDELAC Jacques L'économie palestinienne de la dépendance à l'autonomie, L'Harmattan, 1999
- BERTHIER René Israël-Palestine - Mondialisation et micro-nationalismes, Acratie, 1998
- BISHARA Marwan Palestine/Israël - La paix ou l'apartheid, La Découverte, 2001
- BLIN Louis L'économie de la paix au Proche-Orient, Maisonneuve et Larose, 1995
- BOCHNER Samy L'économie d'Israël : joker des entreprises françaises, Centre français du commerce extérieur. Direction de l'information et de l'informatique, 1997
- BOTIVEAU Bernard L'état palestinien, Presses de Sciences Po, 1999
- BREGMAN et EL-TAHRI La guerre de 50 ans, Mille et une nuits, 2002
- BUCAILLE Lætitia Gaza : la violence de la paix, Presses de Sciences Po, 1998
- BUCAILLE Lætitia Générations Intifada, Hachette, 2002
- CHACHAM Ronit Rompre les rangs - Être Refuznik dans l'armée israélienne, Fayard, 2003
- CHAGNOLLAUD Jean-Pierre Palestiniens et Israéliens - Le moment de vérité, L'Harmattan, 2000
- COLLINS Larry O Jerusalem.
- CREVELD Martin van Tsahal - Histoire critique de la force israélienne de défense, Éditions du Rocher, 1998
- DEBIÉ Franck et FOUET Sylvie La paix en miettes - Israël et Palestine (1993-2000), PUF, 2001
- DIECKHOFF Alain Israéliens et Palestiniens - L'épreuve de la paix, Aubier, 1996
- DIECKHOFF Alain L'invention d'une nation - Israël et la modernité politique, Gallimard, 1993
- DRAY et SIEFFERT La guerre israélienne de l'information - Désinformation et fausse symétrie dans le conflit israélo-palestinien, La Découverte, 2002

- EINZENSWEIG Uri Territoires occupés de l'imaginaire juif, Christian Bourgeois, 1980
- ENCEL Frédéric Géopolitique de Jérusalem
- ENCEL Frédéric Le Moyen-Orient entre guerre et paix - Une géopolitique du Golan, Champs, Flammarion, 1999
- ENCEL et THUAL Géopolitique d'Israël – Dictionnaires pour sortir des fantasmes – Seuil,
- ENDERLIN Charles Le rêve brisé - Histoire de l'échec du processus de paix au Proche-Orient (1995-2002), Fayard, 2002
- ENDERLIN Charles Paix ou guerres - Les secrets des négociations israélo-arabes (1917-1997), Stock, 1997
- FILKELSTEIN NormaN L'industrie de l'Holocauste - Réflexions sur l'exploitation de la souffrance des Juifs, La Fabrique
- GREILSAMMER Ilan La nouvelle histoire d'Israël, Gallimard, 1998
- GRESH et BILLION Actualités de l'État palestinien, Complexe, 2000
- GRESH et VIDAL Les 100 clés du Proche-Orient, Pluriel, Hachette, 2003
- GRESH Alain Israël-Palestine - Vérités sur un conflit, Fayard, 2001
- GROSSMAN David Les exilés de la Terre Promise - Conversations avec des Palestiniens en Israël, Seuil, 1995
- GURFINKIEL Michel, Israël Géopolitique d'une paix, Michalon, 1996
- HASS Amira Boire la mer à Gaza - Chronique 1993-1996, La Fabrique, 2001
- KIMMERLING Baruch Politicide - Les guerres d'Ariel Sharon contre les Palestiniens, Agnès Viénot, 2003
- KLEIN Claude Israël - État en quête d'identité, Casterman, 1999
- KLEIN Théo Le manifeste d'un Juif libre, Liana Levi, 2002
- KODMANI-DARWISH La diaspora palestinienne, PUF, 1997
- LAURENS Henry, La question de Palestine - Tome I 1799-1922 L'invention de la terre sainte, Fayard, 1999
- LAURENS Henry Le retour des exilés - La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997, Bouquins, Robert Laffont, 1998
- LAURENS Henry Paix et Guerre au Moyen-Orient - L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours, Armand Colin, 1999
- Le Monde Israël-Palestine - Une terre, du sang, des larmes, Librio, 2002
- LE STRAT L'eau - Enjeu de conflits territoriaux et politiques entre Israël, les palestiniens et les pays arabes limitrophes, Centre de recherches et d'analyses géopolitiques, 1993
- LOUËR Laurence Les citoyens arabes d'Israël, Balland, 2003
- MANSOUR Camille Israël et les États-Unis, La Documentation Française, 1995
- MARDAM-BEY et SANBAR Jérusalem - Le sacré et le politique, Actes Sud, 2000
- MARDAM-FEY et SANBAR (textes réunis), Le droit au retour - Le problème des réfugiés palestiniens, Actes Sud, 2002
- MESSICA et SOREK Refuzniks israéliens - Ces soldats qui refusent de combattre en territoires occupés, Moisson rouge, Agnès Viénot, 2003
- MICHEL Alain Israël-Palestine - Désaccords de paix, Hommes de parole, 2001
- MORRIS Benny Victimes - Histoires revisitée du conflit arabo-sioniste, Complexe, 2003

- MOURAD Kenizé Le parfum de notre terre - Voix de Palestine et d'Israël, Robert Laffont, 2003
- MUTIN Georges Géopolitique du monde arabe, Ellipses, 2001
- PICAUDOU Nadine Les Palestiniens, un siècle d'histoire - Le drame inachevé, Complexe, 2003
- PORAT et RUBINSTEIN La Palestine en marche, Flammarion, 1996
- RAFAEL Eliezer Ben Qu'est-ce qu'être Juif ?, Balland
- Reporters sans frontières Israël, Palestine - Le livre noir, La Découverte, 2002
- SIEFFERT Denis, Israël-Palestine, une passion française : la France dans le miroir du conflit israélo-palestinien, La découverte, Collection : Cahiers libres, 2004
- VIDAL Dominique Le péché originel d'Israël - L'expulsion des Palestiniens revisitée par les « nouveaux historiens » israéliens, Éditions de l'Atelier, 2002
- WARSCHAMSKI Michel Israël-Palestine - Le défi binational, Textuel, 2001
- WARSCHAWSKI Michel A tombeau ouvert - La crise de la société israélienne, La Fabrique, 2003 W
- WARSCHAWSKI Michel Sur la frontière, Stock, 2002
- WINOCK Michel la France et les juifs, Seuil, 2004

## ARTICLES

- Le monde diplomatique
  - L'espoir vivant des Palestiniens, dossier du 12 novembre 2004
  - La France affaiblie au Proche-Orient, dossier du 1er mars 2000
  - L'espoir se concrétisera-t-il ? dossier du 19 mai 1999
  - Retour aux Nations unies, dossier du 27 mars 1997
  - Pour suivre les événements au Proche-Orient, dossier du 7 octobre 1996
  - Obstacle par Alain Gresh. - décembre 2004
  - Le legs par Elias Khoury. - décembre 2004
  - Mes rencontres avec Yasser Arafat par Eric Rouleau. - décembre 2004
  - Détruire ce mur illégal en Cisjordanie par Willy Jackson. - novembre 2004
  - La vision corrosive des artistes israéliens par Itzhak Goldberg. - novembre 2004
  - Vivre avec les Arabes par Maxime Rodinson. - juillet 2004
  - Psychanalyse collective par Dominique Vidal. - juillet 2004
  - A l'ombre du mur, Israël construit des zones industrielles par Meron Rapoport. - juin 2004
  - Du « politicide » des Palestiniens par Baruch Kimmerling. - juin 2004
  - La promesse inachevée d'Israël par Daniel Barenboïm. - juin 2004
  - Aux origines des attentats-suicides par Pierre Conesa. - juin 2004
  - Universalité de la cause palestinienne par Etienne Balibar. - mai 2004
  - Proche-Orient, le choix du chaos par Alain Gresh. - avril 2004
  - Marcuse, Israël et les Juifs par Herbert Marcuse. - mars 2004
  - Une injustice ne peut réparer une injustice par Peter-Erwin Jansen et Raffaele Laudani. - mars 2004
  - Amour, guerre, démographie par Meron Rapoport. - février 2004
  - Les libertés menacées des citoyens d'Israël par Meron Rapoport. - février 2004
  - Israël-Palestine, une paix fondée en droit par Monique Chemillier-Gendreau. - janvier 2004
  - L'accord de Genève, une fenêtre ouverte sur l'espoir par Qadoura Fares. - décembre 2003

- Voilà pourquoi M. Ariel Sharon a peur par Amram Mitzna. - décembre 2003
- Un Etat palestinien indépendant aux côtés d'Israël décembre 2003
- Dans la prison secrète d'Israël par Jonathan Cook. - novembre 2003
- De l'Afrique du Sud à la Palestine par Leila Farsakh. - novembre 2003
- Enfants qui meurent, enfants qui tuent par Leah Tsemel. - novembre 2003
- Ces Israéliens qui ont faim par Joseph Algazy. - octobre 2003
- Telle, l'expression de ses yeux par John Berger. - août 2003
- Un mur pour enfermer les Palestiniens par Gadi Algazi. - juillet 2003
- Aux Etats-Unis, M. Ariel Sharon n'a que des amis par Serge Halimi. - juillet 2003
- Un « think tank » au service du Likoud par Joel Beinin. - juillet 2003
- Le talon d'Achille de M. Ariel Sharon par Dominique Vidal. - avril 2003
- Peur à Ramallah, inquiétude à Tel-Aviv par Eric Rouleau. - mars 2003
- Alarmantes chimères du gouvernement Sharon par Dominique Vidal. - janvier 2003
- Hystérie superflue par Dominique Vidal. - janvier 2003
- Le mur de la honte par Matthew Brubacher. - novembre 2002
- Le courrier international Les Colons : Israël contre Israël
- Magazine GEO de septembre 1997
- ROZELIER Muriel Israël : Les kibboutz contraints à individualiser les salaires – *Les Echos du mardi 28 septembre 2004.*
- PINTO Diana Comment réconcilier le monde juif et l'Europe – *Commentaire N°107, Automne 2004*
- BONIFACE Pascal La politique française et Israël : réponse à Armand Laferrère, *Commentaires (Julliard), Vol. 27 N° 106, été 2004, pages 425-431*
- FRANK Robert, La France et son rapport au monde au XX° siècle, *Politique étrangère, N° 3-4/2000, AUTOMNE/HIVER 2000, pages 827-839*
- LAFERRERE Armand, Est-il permis de soutenir Israël ?, *Commentaires (Julliard), Vol. 26 N° 104, 2003/2004, pages 933-944*
- FINKIELKRAUT Alain Les juifs face à la religion de l'humanité
- DANIEL Jean (Entretien avec). Les prisons de la pensée théologique
- DE VILLEPIN Xavier Le conflit Israélo-Palestinien, son histoire et ses perspectives, *Dossier du Sénat du 19 novembre 2003.*
- DE VILLEPIN Xavier L'avenir du conflit Israélo-Palestinien, *Dossier du Sénat du 24 mai 2003.*
- CATINCHI Philippe-Jean Juifs et français à l'épreuve de l'identité nationale, *Le Monde du 03 septembre 2004*
- Figaro Magazine L'an prochain à Jérusalem, *article du 24 juillet 2004.*
- IMBERT Claude D'un antisémitisme à l'autre, *Le point 1665 du 12 août 2004*
- PRIEUR Cécile L'affaire Marie.L révèle une société obsédée par ses victimes, *Le Monde du 22 août 2004*

## ENTRETIENS

- BIDARD Danièle Sénateur du département 93
- BOUBAKER Dalil Recteur de la mosquée de Paris
- Colonel BINNENDIJK Ancien attaché de défense en Israël
- CHAHID Leïla Représentant de l'ANP en France
- CUKIERMAN Roger Président du CRIF
- EMIE Bernard Ambassadeur de France en Israël

- Pfr KHAIAT
  - M.LEVY
  - M.MEYER
  - M.PIERRETTE
  - UZRA S.Zeya
- HIA la pitié Salpêtrière  
 Responsable UE du Ministère des affaires étrangères  
 Rabbin en Grande Bretagne  
 Ancien ambassadeur français en Israël  
 1<sup>ère</sup> secrétaire de l'ambassade américaine à Paris

#### SITES INTERNET

- [www.palestinefacts.org](http://www.palestinefacts.org)
- [www.mideastweb.org](http://www.mideastweb.org)
- [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

#### DIVERS

- Exposé du mardi 25 mars 2003 Palestine et Israël, la question démographique par Youssef Courbage
- Emission le dessous des cartes – La Jordanie
- Emission le dessous des cartes – La barrière de sécurité
- Emission le dessous des cartes – L'islam